

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT



RÉF N° :
LANGUE : FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
DISTRIBUTION : RESTREINTE

GHANA PROFIL DE GENRE PAR PAYS

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | INTRODUCTION ET CONTEXTE..... | 1 |
| | 1.1 Contexte et objectifs de l'étude..... | 1 |
| | 1.2 Méthodologie..... | 1 |
| | 1.3 Plan du rapport..... | 2 |
| 2. | PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE | 3 |
| | 2.1 Le genre dans le contexte historique du Ghana..... | 3 |
| | 2.2 Indicateurs démographiques nationaux | 3 |
| | 2.3 Genre et profil de la pauvreté..... | 4 |
| 3. | CADRES POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE..... | 5 |
| | 3.1 Cadre politique du genre..... | 5 |
| | 3.2 Cadre institutionnel..... | 6 |
| | 3.3 Cadre juridique..... | 7 |
| 4. | ANALYSE DU GENRE PAR SECTEUR | 9 |
| | 4.1 Le programme national de développement pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté..... | 11 |
| | 4.2 L'emploi et les activités économiques..... | 14 |
| | 4.3 Le secteur de l'agriculture | 14 |
| | 4.4 Le secteur de l'éducation | 19 |
| | 4.5 Le secteur de la santé..... | 22 |
| | 4.6 Le secteur de l'infrastructure | 25 |
| 5. | THÈMES TRANSVERSAUX | 27 |
| | 5.1 Gouvernance et processus de prise de décision..... | 27 |
| | 5.2 Violence sexospécifique | 29 |
| | 5.3 Environnement..... | 30 |
| | 5.4 VIH/SIDA..... | 31 |
| 6. | INTERVENTIONS DES BAILLEURS DE FONDS..... | 32 |
| | 6.1 Banque africaine de développement..... | 32 |
| | 6.2 Autres donateurs..... | 34 |
| 7. | RECOMMANDATIONS..... | 34 |
| | 7.1 À l'attention du gouvernement du Ghana..... | 34 |
| | 7.2 À l'attention des partenaires au développement..... | 37 |
| | 7.3 À l'attention de la Banque africaine de développement..... | 37 |

Le présent rapport a été préparé par Mme Yeshiareg DEJENE, Expert supérieur en genre, OSHD.0 et deux consultants experts en genre. Pour toute information complémentaire concernant le rapport, veuillez vous adresser à M. Thomas HURLEY, Directeur, OSHD (Poste 2046).

- Annexe 1 Domaines d'intervention des donateurs
- Annexe 2 Références bibliographiques
- Annexe 3 Indicateurs socioéconomiques comparatifs
- Annexe 4 Carte du Ghana

Liste des tableaux

1. Allocations budgétaires en faveur d'un nombre choisi de services sociaux (2001-2005), en milliards de cedis
2. Emploi par sexe, 2000
3. Taux bruts et nets d'inscription dans l'éducation de base, 2000-2005
4. Tendances de l'inscription dans l'éducation de base (public/privé) par sexe
5. Inscription des femmes dans les universités publiques, 1996-2001
6. Profil sexospécifique des postes clés de décision

Liste des encadrés

1. Réduction des disparités entre les sexes dans les filières scientifiques et technologiques
2. Politique de discrimination positive dans la promotion de l'égalité des sexes dans la prise de décision
3. Lutte contre la violence familiale au Ghana

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | | |
|---------|---|--|
| AAGDS | : | Stratégie d'accélération de la croissance et du développement agricoles |
| ACDI | : | Agence canadienne de développement international |
| ARV | : | Antirétroviraux |
| BAD | : | Banque africaine de développement |
| CEDEF | : | Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes |
| CHPS | : | Services de planification de la santé à base communautaire |
| CSM | : | Méningite cérébro-spinale |
| CWIQ | : | Questionnaire sur les principaux indicateurs de bien-être |
| DA | : | Assemblées de district |
| DISCAP | : | Projet de renforcement des capacités des districts |
| DOVVSU | : | Unité de lutte contre la violence au foyer et de prise en charge des victimes |
| DP | : | Discrimination positive |
| DPCU | : | Unité de coordination de la planification des districts |
| DSP | : | Document de stratégie par pays |
| DSRP | : | Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté |
| EDS | : | Enquête démographique et sanitaire |
| FHH | : | Ménage ayant pour chef une femme |
| FIDA | : | Fonds international de développement agricole |
| FIDA | : | Fédération des femmes avocates |
| FNUAP | : | Fonds des Nations Unies pour la population |
| GAC | : | Commission de lutte contre le SIDA du Ghana |
| GBV | : | Violence sexospécifique |
| GDO | : | Chargé de la promotion de la condition féminine |
| GEST | : | Équipe sectorielle de promotion de l'égalité des sexes |
| GEU | : | Girls Education Unit |
| GHAMFIN | : | Réseau de microfinance du Ghana |
| GHS | : | Services de santé du Ghana |
| GoG | : | Gouvernement du Ghana |
| GPRS I | : | Stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana |
| GPRS II | : | Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté |
| GSS | : | Services de la statistique du Ghana |
| IEC | : | Information, éducation et communication |
| IMF | : | Institutions de microfinance |
| INB | : | Institution financière non bancaire |
| IPPTE | : | Initiative en faveur des pays pauvres très endettés |
| JAS | : | Stratégie d'aide conjointe |
| LAP | : | Projet d'administration des terres |
| LAP | : | Projet d'administration des terres |
| MAEP | : | Mécanisme africain d'évaluation par les pairs |
| MDA | : | Ministères, Directions et services |
| MDBS | : | Groupe d'appui budgétaire multi-donateurs |
| MGF | : | Mutilations génitales féminines/excision |
| MHH | : | Ménage ayant pour chef un homme |
| MLGRDE | : | Ministère de l'Administration locale, du Développement rural et de l'Environnement |
| MMDA | : | Assemblées métropolitaines, municipales et de district |
| MMT | : | Transport métropolitain en commun |

| | | |
|-----------|---|--|
| MOESS | : | Ministère de l'Éducation, de la Science et des Sports |
| MOFA | : | Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture |
| MOFEP | : | Ministère des Finances, du Plan et de l'Économie |
| MOWAC | : | Ministère de la Femme et de l'Enfance |
| MTDP | : | Plan de développement de moyen terme |
| NBSSI | : | Conseil national des petites industries |
| NBSSI | : | Conseil national des petites industries |
| NCW | : | Conseil national des femmes |
| NDPC | : | Commission nationale de planification du développement |
| NEPAD | : | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| NTAE | : | Exportations agricoles non traditionnelles |
| NVTI | : | Institut national de formation professionnelle |
| OC | : | Organisations communautaires |
| OMD | : | Objectifs du millénaire pour le développement |
| ONG | : | Organisations non gouvernementales |
| OSC | : | Organisations de la société civile |
| PAF | : | Cadre d'évaluation de la performance |
| PAS | : | Programme d'ajustement structurel |
| PGP | : | Profil de genre par pays |
| PIB | : | Produit intérieur brut |
| PMR | : | Pays membres régionaux |
| PNAE | : | Plan national d'action environnementale |
| PNUD | : | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PPMED | : | Direction de la planification des politiques, du suivi et évaluation |
| PRE | : | Programme de relance économique |
| PRSC | : | Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté |
| PVVIH | : | Personnes vivant avec le VIH/SIDA |
| SIP | : | Plan stratégique d'exécution |
| SMTE | : | Science, mathématiques et technologie |
| SSA | : | Afrique subsaharienne |
| STME | : | Enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques |
| TIC | : | Technologie de l'information et de la communication |
| TME | : | Transmission mère-enfant |
| TTC | : | École normale |
| TVET | : | Enseignement technique et formation professionnelle |
| UNICEF | : | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| USAID | : | Agence des États-Unis pour le développement international |
| VIH /SIDA | : | Virus de l'immunodéficience acquise/Syndrome immunodéficient acquis |
| VRE | : | Volta River Estates |
| WATSAN | : | Comités d'eau et d'assainissement |
| WDF | : | Fonds de promotion des femmes |
| WIAD | : | Direction Femmes et agriculture |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Introduction

1.1 L'élaboration du présent Profil de genre par pays (PGP) a fait l'objet de discussion avec le gouvernement du Ghana (GoG) en 2006. Par la suite, la demande du gouvernement a été reçue au mois de mars de la même année. Le principal but du PGP, qui a une couverture multisectorielle, est de présenter des données et une analyse pertinentes afin de mieux éclairer l'élaboration des politiques et la conception des programmes. De manière spécifique, le profil vise à : i) présenter une analyse sexospécifique des principaux secteurs, politiques, cadres juridiques et institutions ; ii) évaluer les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le pays ; iii) présenter des informations sur les différentes interventions de développement liées au genre en cours, et iv) présenter les principales recommandations pour la prise de mesures.

2. Aperçu historique et profil socioéconomique

2.1 Les structures socioéconomiques traditionnelles et les systèmes de parenté au Ghana, l'économie et le commerce, la politique et la gouvernance ont été façonnés pour promouvoir des formes spécifiques de fonctionnement de la société et de positions sociales, et sont explicites dans les systèmes économiques, sociaux et politiques qui en résultent, avec de profondes implications pour le genre. Bien que le système traditionnel ghanéen s'articule autour d'une variété d'organisations sociales, les deux principaux systèmes de parenté et de lignage sont le matriarcat et le patriarcat.¹ Ces systèmes constituent des facteurs influents dans le contexte socioéconomique et politique du Ghana d'aujourd'hui, et la compréhension de leur contexte est importante pour la définition de la perspective genre et développement du pays. L'imposition des systèmes coloniaux au Ghana avait exclu certains rôles joués par les femmes dans la société ghanéenne et renforcé leur statut de subalterne. Les initiatives de développement qui ont suivi la période de l'indépendance ont continué de s'inspirer des structures patriarcales existantes et d'y faire fonds, à telle enseigne que cela a eu pour effet l'approfondissement des clivages sociaux et l'élargissement du fossé entre les sexes.

2.2 Après son accession à l'indépendance en 1957, le Ghana a connu plusieurs changements de régimes. Ces vingt dernières années, le Ghana a accompli des progrès constants au niveau de son processus de démocratisation, en témoignant les quatre séries d'élections tenues depuis 1992 que les observateurs ont qualifiées de justes et propres à conduire à une transition politique pacifique. Les réformes macro-économiques des années 80 ont induit des progrès importants dans son développement socioéconomique. Le Ghana est l'un des rares pays d'Afrique subsaharienne (SSA) à accomplir des progrès constants dans la réduction de l'incidence de la pauvreté, et est bien parti pour réaliser le premier objectif du millénaire pour le développement (OMD), à savoir « réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à 2015 ». L'incidence de la pauvreté est tombée de 51,7 % en 1991/92 à 28,5 % en 2005/6.

2.3 La pauvreté demeure toujours un phénomène rural, 85 % de la population totale en dessous du seuil de pauvreté vivant dans les zones rurales. Presque la moitié des personnes identifiées comme pauvres (45 %), au plan national, sont des producteurs de vivriers. La

¹ Le système matrilineaire est un système dans lequel la descendance et la transmission de l'héritage s'organisent autour de la femme, tandis que dans le système patrilineaire, la succession se fait du côté paternel. À côté de ces deux systèmes, il existe également d'autres groupes sociaux.

production de cultures vivrières étant un domaine réservé aux femmes, le niveau élevé de l'incidence de la pauvreté parmi les personnes appartenant à ce groupe économique indique la forte vulnérabilité des femmes à la pauvreté. Il ressort de l'analyse de la pauvreté de 2006 que les ménages dirigés par des femmes sont moins pauvres comparés à ceux ayant pour chef un homme. L'incidence de la pauvreté au niveau des ménages dirigés par des hommes (MHH) est tombée de 55 % en 1990/91 à 31 % en 2006, alors que celle des ménages dirigés par les femmes (FHH) chutait de 43 à 19 % sur la même période. Toutefois des études ont montré que cette approche d'analyse qui prend le ménage comme unité d'analyse, bien que valide et importante, ne permet pas de mesurer le niveau de pauvreté chez les différents membres des ménages. Les femmes connaissent la pauvreté dans les ménages non pauvres, du fait des inégalités systématiques dans divers domaines et de leur manque de pouvoir de décision sur les ressources du ménage. Les femmes au Ghana ont un accès limité aux ressources essentielles de production comme la terre, la main-d'œuvre, le crédit et les marchés. La faible incidence de la pauvreté au niveau des FHH comparée aux MHH ne saurait être généralisée de façon abusive pour conclure que les femmes sont moins pauvres que les hommes. Davantage de travaux d'analyse s'avèrent nécessaires pour compléter ces types d'étude afin de présenter un tableau complet des aspects sexospécifiques de la pauvreté au Ghana.

3. Cadres politique, institutionnel et juridique

3.1 La Politique nationale en matière de genre et de l'enfance (2004) fait partie intégrante du processus du développement national et renforce l'ensemble des objectifs de développement du pays. L'objectif général de la politique est d'intégrer les préoccupations du genre dans le processus de développement national afin d'améliorer les conditions sociales, juridiques/civiques, politiques, économiques et culturelles du peuple ghanéen, en particulier les femmes et les enfants. Toutefois, cette politique n'a pas encore fait l'objet de large diffusion au niveau des principales parties prenantes et semble peu comprise par ces dernières.

3.2 Si le gouvernement du Ghana a mis en place une structure institutionnelle pour promouvoir l'égalité entre les sexes, l'efficacité du mécanisme de genre pâtit d'une faible capacité institutionnelle et d'un certain nombre de contraintes budgétaires. Créé en 2001, le ministère de la Femme et de l'Enfant (MOWAC) a pour mission de coordonner l'élaboration des politiques, la planification et le suivi des progrès accomplis. Les délégations régionales du MOWAC coordonnent la mise en œuvre des programmes, mais ne sont pas présentes dans les districts. L'essentiel de la responsabilité en matière d'intégration du genre dans les ministères d'exécution incombe à des membres du personnel spécifiques – les chargés de la promotion de la condition féminine (GDO) qui ne s'occupent pas de questions de genre à plein-temps et qui justifient d'une formation et d'une préparation limitées. Le recrutement par quelques assemblées de districts (AD) d'agents chargés des questions de genre montre que la planification et le suivi des questions de genre sont aussi peu poussés aux échelons inférieurs des structures de l'Etat. De même, le manque de statistiques ventilées par sexe à tous les niveaux constitue une préoccupation.

3.3 Le Ghana continue de faire des progrès dans la réforme des cadres juridiques concernant la protection des droits de la femme et de l'enfant. La Constitution de 1992 proscribit notamment la discrimination fondée sur le sexe. En outre, au nombre des récents progrès accomplis figure l'adoption de deux lois, l'une portant sur la violence domestique (2007) et l'autre, sur la traite des personnes (2006). La criminalisation des pratiques traditionnelles néfastes telles que le *Trokosi* (esclavage rituel) et les mutilations génitales féminines ou l'excision (MGF), et la loi de 1998 sur les enfants (qui criminalise le mariage forcé et celui des mineurs) constitue une base juridique solide pour la protection de la femme et de l'enfant. En dépit de ces avancées,

des lacunes subsistent quant à la protection des droits de propriété des femmes. Les difficultés rencontrées par les principales parties prenantes pour parvenir à un consensus autour du projet de loi sur les droits de propriété des épouses sont révélatrices des défis que posent les questions d'égalité des sexes en ce qui concerne le droit à la propriété au Ghana. En outre, les défis de capacité et de manque de ressources entravent la mise en application intégrale des lois existantes.

4. Analyse du genre par secteur

Programme national de développement et ressources

4.1 Après des décennies de mise en œuvre des programmes d'ajustement stratégique (axés sur le rétablissement de la croissance, le contrôle budgétaire et monétaire et la promotion des exportations), les réalités de l'heure exigeaient l'élaboration de nouvelles stratégies. Cette préoccupation a donné lieu à la conception du Plan de développement à moyen terme (MTDP), connu sous l'appellation de « Vision 2020 du Ghana », qui expose la vision à long terme du Ghana consistant à hisser la nation au rang des pays à revenus intermédiaires d'ici 2020. Si le MTDP et la Stratégie pour la réduction de la pauvreté au Ghana (GPRS I) ont accordé peu d'attention aux questions de genre, la Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (GPRS II) pour 2006-2009 a affiché des améliorations significatives dans l'analyse et les considérations d'équité entre les sexes. Le succès de la réalisation de résultats en matière d'égalité entre les sexes dépend du niveau d'affectation des ressources et du suivi étroit du processus de mise en œuvre.

4.2 Les principaux partenaires au développement, dont la BAD, à travers le mécanisme de financement d'appui budgétaire multi-donateurs (MDBS) constitue une source importante de financement pour la mise en œuvre de la GPRS II. L'inclusion de cibles d'égalité entre les sexes (parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, statistiques ventilées par sexe et affectation de ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action de la lutte contre la violence domestique) dans le Cadre d'évaluation de la performance (PAF) pour 2009/10 évolue dans le bon sens. Toutefois, les efforts visant à améliorer la condition économique des femmes sont peu poussés. Le cadre national de suivi et d'évaluation de la GPRS II était en cours de conception au moment de la présente étude et il y avait peu d'informations sur le degré de prise en compte des résultats liés au genre dans le cadre national de suivi. En ce qui concerne la budgétisation sensible au genre, la récente approbation de l'approche de budgétisation sensible au genre par le gouvernement, suivie du lancement de l'initiative de collaboration entre le MOWAC, le ministère des Finances et de la Planification économique (MOFEP) et la Commission nationale de planification et de développement (NDPC) pour l'essai pilote dans les trois ministères choisis (Agriculture, Éducation et Santé) augure d'un avenir meilleur.

Emploi et entrepreneuriat

4.3 Le secteur économique formel emploie une petite proportion de la population (environ 5 % de femmes et 19 % d'hommes de la population économiquement active en 1997). Les femmes représentent 50,1 % de la main-d'œuvre totale et sont fortement concentrées dans le secteur de l'agriculture (51,1 %), suivi du commerce (27,4 %) et de la fabrication (13,9 %). Vingt-et-un % des femmes économiquement actives servent de main-d'œuvre familiale non rémunérée dans l'agriculture contre 9,6 % d'hommes. Le secteur informel emploie 80 % d'hommes et 95 % de femmes. Le fait que le secteur informel au Ghana soit le plus grand employeur implique que les décideurs politiques ne sauraient se permettre de l'ignorer. En 2002, il existait des différences de salaires dans des emplois où les femmes gagnaient en moyenne 76 % moins que les hommes.

4.4 Si un très petit nombre de femmes possèdent des entreprises de moyenne et grande tailles, la majorité des femmes gèrent des petites ou très petites (micro) entreprises, dont un grand nombre (60 à 80 %) se situe dans les zones rurales. Les femmes ont tendance à mener les activités les plus traditionnelles, génératrices de faible revenu, comme la transformation des produits alimentaires, l'artisanat sous ses différentes formes, et la couture, et qui présentent un faible potentiel de croissance. La majorité des micro-entreprises appartenant aux femmes est dirigée par une seule personne. Plus de 70 % des femmes démarrent leurs entreprises avec un capital inférieur à 100 \$EU, 45 %, avec moins de 20 \$EU, et 90 %, avec leur épargne personnelle ou des ressources de tontine (susu) plutôt que des prêts obtenus auprès des institutions financières formelles. La fourniture de services (financiers et non financiers) aux femmes entrepreneurs est insuffisante. Les politiques du gouvernement, notamment la Stratégie de développement du secteur privé, reconnaissent le rôle important joué par les entreprises appartenant aux femmes dans l'économie, mais ne comportent pas d'objectifs opérationnels ciblés pour appuyer la croissance de ces entreprises.

4.5 Dans le secteur de l'agriculture, les femmes produisent environ 70 % des cultures vivrières, et jouent un rôle important dans l'agroforesterie, la pêche et les activités après la récolte, dont 95 % dans l'agro-industrie et 85 % dans la distribution de produits alimentaires. Quoique les femmes constituent 52 % de la main-d'œuvre agricole et contribuent pour 46 % au total du PIB agricole, elles manquent de ressources nécessaires pour améliorer leur productivité et accroître leurs revenus. Une forte proportion de ménages (61 %) intervient dans la transformation des produits alimentaires (notamment le maïs, le manioc, les légumes et la fabrication d'huile de palme, d'arachide, le décorticage et le fumage du poisson), et l'essentiel (90 %) du travail est effectué par les femmes. L'utilisation limitée des technologies améliorées, le faible accès aux sources d'énergie, l'accès limité aux plans de microcrédit et le manque d'accès aux marchés figurent au nombre des défis majeurs qui requièrent une attention soutenue au cours des années à venir. Bien que le niveau de l'accès des femmes aux services de vulgarisation agricole ne soit pas connu du fait de l'absence de statistiques ventilées par sexe, on estime que peu de femmes agriculteurs bénéficient de ces services.

4.6 L'accès limité des femmes à la terre est une question qui affecte non seulement leur rôle dans l'agriculture mais également leurs activités économiques dans d'autres secteurs. La grande partie des terres (80 %) au Ghana relève du droit coutumier qui est, à certains égards, discriminatoire vis-à-vis des femmes. Les principales voies par lesquelles les femmes acquièrent les terres sont l'appartenance au lignage, la succession, le mariage ou un arrangement contractuel. Les femmes perdent la sécurité des biens immobiliers (droit de propriété ou d'utilisation) suite au divorce ou au décès du mari. Le projet d'administration des terres (LAP), en cours d'exécution, reconnaît ces enjeux et entend élaborer une stratégie de genre destinée à élargir l'accès des femmes à la terre, notamment par la sensibilisation des chefs traditionnels. On s'accorde généralement à reconnaître cependant au Ghana que ces efforts doivent être complétés par des réformes juridiques, qui garantissent les droits des femmes à la propriété afin de trouver une solution durable au problème.

Éducation et formation professionnelle

4.7 Les progrès accomplis par le Ghana vers la réalisation de la parité hommes-femmes dans l'enseignement primaire résultent des mesures concertées prises par les pouvoirs publics et du renforcement des capacités institutionnelles (création de services de promotion de la condition féminine au sein du Ministère de l'Éducation, de la Science et des Sports (MOESS) et affectation des agents d'éducation des filles au sein des districts). Toutefois, le fossé entre les filles et les

garçons dans l'enseignement secondaire et tertiaire (64,5 % de garçons et 35,5 % de filles) continue de constituer une préoccupation. De même, le taux d'inscription des filles dans les polytechniques (69,5 % pour les garçons contre 30,4 % pour les filles) ainsi que dans les filières scientifiques et techniques est encore plus bas. Dans l'enseignement professionnel technique, plus de filles sont inscrites dans les filières traditionnellement dominées par les femmes. En outre, le taux d'alphabétisation des hommes est de 20 % supérieur à celui des femmes, avec un écart de l'ordre de plus de 30 % dans le Nord. Les études montrent que des facteurs socio-économiques et culturels freinent la scolarisation des filles.

Santé

4.8 Selon l'étude démographique et sanitaire (EDS) de 2003, seulement 46 % des naissances ont eu lieu dans des centres de santé, tandis que le reste est intervenu à domicile. Le taux de mortalité maternelle (214 pour 100 000 naissances vivantes) et le taux de mortalité infantile (64 pour 1000 naissances vivantes) sont élevés par rapport aux autres pays africains. Le Ghana expérimente une nouvelle approche en matière de prestation de services de santé, à savoir les « Services de planification de santé à base communautaire » (CHPS), qui vise à promouvoir les services de santé au sein des communautés. Ce système n'a pas encore atteint la couverture nationale. Diverses pratiques culturelles découragent les femmes à recourir aux services de santé.

Infrastructure

4.9 L'accroissement de l'investissement dans le secteur d'infrastructure joue un rôle important dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À ce jour, seulement 67,4 % (55,8 % en milieu rural et 81,2 % en milieu urbain) de communautés ont accès aux routes. En outre, 20,6 % de populations rurales y ont accès uniquement durant la saison sèche. De même, seulement 43,7 % de la population utilisent l'électricité et 54,9 %, des lampes à pétrole. Plus de 68 % de l'énergie totale consommée au Ghana sont d'origine ligneuse. Dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, si l'accès à l'eau potable est élevé (90 % au plan national), seulement 39,9 % de la population ont accès à l'eau courante.

5. Questions transversales

5.1 Gouvernance et prise de décisions : Actuellement, la représentation des femmes au parlement national s'établit à 10,8 %. Le gouvernement du Ghana a adopté une Politique d'action positive qui fixe des quotas garantissant la représentation des femmes à 40 % au niveau des assemblées de district. En conséquence, les femmes ont constitué 35,5 % des membres désignés dans 97 des 110 districts en 2006. Au nombre des facteurs qui concourent à la faible occupation des fonctions publiques par les femmes figurent les croyances et attitudes discriminatoires vis-à-vis des femmes, la réticence des femmes à relever ce type de défis, et le manque de programmes visant à encadrer et à habiliter les femmes et les jeunes filles de façon à renforcer leurs capacités et à les préparer à occuper des fonctions de direction.

5.2 Violence sexospécifique (GBV): plusieurs études ont confirmé la gravité du problème de violence à l'égard des femmes (GBV) au Ghana. Cette situation a suscité une vague de protestations auxquelles le gouvernement a donné suite, notamment par la création d'une Unité de lutte contre la violence au foyer et de prise en charge des victimes (DOVVSU) au sein de la police afin de protéger les victimes. Le DOVVSU compte 40 unités, avec un effectif de 430 agents, réparties sur l'ensemble du territoire. Pour l'année 2005 seulement, 13 224 cas avaient été officiellement enregistrés, sans compter le nombre supérieur de cas passés sous silence. Il

existe seulement deux centres d'accueil gérés par une organisation non gouvernementale dénommée : *the Ark Foundation*. Faute de ressources, ces services n'ont pu être déployés dans les autres régions qui enregistraient une forte prévalence de GBV.

5.3 Environnement : L'égalité des sexes s'avère essentielle pour réaliser le développement durable, car les femmes jouent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté. Le problème de pollution et de dégradation de l'environnement au Ghana a, dans un passé récent, constitué une source de préoccupation majeure pour les environnementalistes et les responsables de la planification économique. Déjà en 1988, le gouvernement du Ghana avait inscrit la question de l'environnement à son programme prioritaire, l'objectif étant de mettre en place des politiques environnementales judicieuses. Cette démarche s'est traduite par l'élaboration du Plan national d'action environnementale (PNAE) du Ghana. La dégradation de l'environnement des zones côtières, l'insuffisance d'assainissement et la pauvreté ont été identifiées comme principales questions dans le Plan d'action environnemental du pays. Toutefois, il n'a pas été mis au pont des stratégies bien définies qui visent à intégrer les questions de genre dans ces initiatives.

5.4 VIH/SIDA : On estime à 2,7 % le taux national actuel de prévalence. En 2003, le ratio hommes/femmes infectés s'établissait à 1 pour 2. Le taux de prévalence chez les femmes en grossesse était de 8 % en 2002. La transmission mère-enfant (TME) constitue le deuxième mode majeur de transmission, représentant 15 % des nouvelles infections. L'anatomie, les conditions socioéconomiques et culturelles des femmes accroissent leur vulnérabilité à la maladie. Quoique le niveau de sensibilisation au Ghana soit relativement élevé (98 % pour les femmes et 99 % pour les hommes), le défi majeur est de savoir comment traduire les connaissances acquises dans le changement de comportement, particulièrement face aux barrières socioculturelles qui empêchent les femmes d'affirmer leurs droits à la santé de la reproduction. Des études montrent que les femmes qui ont des relations avec des hommes violents ou dominateurs ont plus de 50 % de chances de contracter le VIH que les autres.

6. Interventions des donateurs

6.1 Banque africaine de développement : Le DSP de la Banque (2005-2009) prévoit deux piliers stratégiques : i) Amélioration du climat d'investissement, et ii) Appui aux politiques favorables aux pauvres et de promotion de l'égalité des sexes. Les questions de genre ont, dans une large mesure, été prises en compte dans la conception de l'essentiel des projets de la Banque au titre du DSP. Le Projet de réduction de la pauvreté urbaine et celui de développement agricole des plaines d'Afram constituent deux exemples qui ont clairement ciblé les femmes comme bénéficiaires à 40-60 % de l'ensemble des bénéficiaires des projets respectivement. Toutefois, le niveau auquel les femmes bénéficieront équitablement de ces projets dépend du degré du suivi attentif aux préoccupations des femmes dans la mise en œuvre desdits projets. Le projet récemment approuvé intitulé : Projet de développement des compétences et de développement communautaire tenant compte de la dimension du genre prévoit une approche à deux volets : le renforcement des capacités des institutions pour l'accélération de la prise en compte des questions de genre et l'appui aux investissements visant à promouvoir l'égalité d'accès des filles aux formations professionnelles de qualité et à accroître l'emploi des femmes. Le projet, qui a pour objet de renforcer l'intégration des questions de genre dans les opérations de la Banque dans le pays, devrait renforcer les capacités des institutions chargées de la mise en œuvre des projets de l'institution.

6.2 Autres donateurs : L'équipe sectorielle chargée de l'égalité des sexes (GEST) est constituée des partenaires au développement et du MOWAC. Elle tient des réunions mensuelles en vue d'échanger sur les préoccupations courantes et d'élaborer des stratégies visant à accélérer l'intégration de la dimension genre dans la stratégie et les programmes nationaux de développement, notamment ceux qui sont appuyés par les interventions des principaux donateurs. Un des résultats majeurs de cette collaboration a été l'inclusion des indicateurs de performance en matière de genre (allocation de ressources aux fins de la mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre la violence faite aux femmes et la collecte de statistiques ventilées par sexe) dans le Cadre d'évaluation de la performance (PAF). Toutefois, les cibles pour l'amélioration de l'habilitation économique des femmes font défaut. Si certains partenaires au développement appuient des projets spécifiques, d'autres en revanche apportent un appui direct au budget. Dans ce dernier cas, l'affectation des ressources en faveur de l'égalité des sexes reste difficile à suivre.

7. Principales recommandations

À l'attention du gouvernement du Ghana

7.1 Le pays devra adopter une approche intégrée en termes de renforcement des capacités pour la prise en compte des questions de genre dans l'élaboration, la planification, le suivi et l'évaluation des politiques. À cet égard, des investissements devront être réalisés en vue d'améliorer les statistiques ventilées par sexe, de renforcer les capacités de MOWAC en matière de planification, de suivi et évaluation, de renforcer les capacités des GDO et d'accélérer la prise en compte du genre dans les structures décentralisées de l'État.

7.2 Le gouvernement et les MDA devront investir dans des programmes qui répondent aux besoins de la petite enfance, comme les garderies, les crèches et les jardins d'enfants. De même, dans les programmes de développement communautaire, il conviendra d'accorder une priorité à l'augmentation du nombre de locaux de divertissement et des installations scolaires, comme les terrains de jeux, les foyers de jeunes et les bibliothèques d'enfants.

7.3 Le Ghana a besoin d'explorer les voies d'accroître les investissements en vue de promouvoir la scolarisation des filles aux niveaux post-primaires. De même, la promotion de l'inscription des filles dans les filières professionnelles, techniques, scientifiques et technologiques devra figurer au nombre des priorités.

7.4 Il est recommandé que le MOWAC initie le dialogue et parvienne au consensus autour du projet de loi sur le droit de propriété des épouses avec les principales parties prenantes et la finalise pour adoption par le parlement.

7.5 Quoique l'importance des activités rémunératrices menées par les femmes soit reconnue comme étant une source de revenu familial essentielle, les investissements en vue de promouvoir la croissance de ces petites activités génératrices de revenu sont peu significatifs. Un appui devra être apporté au secteur informel pour identifier celles des activités qui ont un potentiel de croissance et les faire passer par un processus afin de les transformer en petites entreprises.

7.6 Une meilleure compréhension des types d'infrastructure à mettre en place pour appuyer les activités économiques des femmes s'avère essentielle. Le pays devra explorer le développement d'infrastructure de rechange (énergie, transport, eau et assainissement) pour la réduction de la pauvreté et l'habilitation des femmes.

À l'attention des partenaires au développement

7.7 Les conditions de l'appui des donateurs devront définir et énoncer les exigences d'égalité des sexes et de droits des femmes, qui seront prises en compte dans les outils de suivi et d'évaluation, tels que les revues périodiques, les rapports d'évaluation des projets et de projets.

À l'attention de la Banque africaine de développement

7.8 Conformément aux priorités de la Banque consistant à jouer le rôle de chef de file dans le développement du secteur de l'infrastructure, le Groupe de la Banque a le potentiel et l'avantage comparatif pour explorer les sources d'énergie de rechange d'un coût abordable pour répondre aux besoins d'énergie des femmes au Ghana afin de réduire le caractère pénible du travail des femmes, et le temps qu'elles y consacrent et d'accroître leur productivité.

7.9 La présence du Groupe de la Banque dans le pays contribuera à renforcer sa participation au dialogue et à la prise de décisions concernant différentes questions de développement avec les partenaires, ce qui aura pour effet d'améliorer l'efficacité et l'harmonisation des programmes. Il est recommandé que la Banque procède au suivi actif des questions de genre et les inscrive dans le cadre du dialogue au titre de l'appui des multi-donateurs.

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte et objectifs du profil de genre par pays

1.1.1 La politique en matière de genre (2001) de la Banque africaine de développement (BAD) constitue un cadre conceptuel et opérationnel de choix pour la promotion du développement qui répond au mieux aux préoccupations et aux besoins des femmes en Afrique. À travers cette politique, la Banque vise à encourager la prise en compte du genre dans les politiques et pratiques opérationnelles de l'institution et à aider les pays membres régionaux (PMR) à atteindre leurs objectifs de développement en matière d'égalité des sexes ainsi que les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'élaboration du présent Profil de genre par pays (PGP) a fait l'objet de discussions avec le gouvernement du Ghana en 2006, la demande du gouvernement ayant été reçue au mois de mars.

1.1.2 L'inégalité des sexes continue de miner les efforts déployés aux plans local et national en vue d'améliorer les conditions de vie, de réduire la pauvreté et d'accélérer le développement national au Ghana, quoique les discussions sur les questions de genre soient au centre du discours sur le développement national depuis le début de l'indépendance. Toutefois, ces discussions ont bénéficié d'une lente programmation et de peu d'appui en termes de ressources. Au fil des ans, le gouvernement a ratifié des conventions, mis en place des structures et apporté un appui aux activités en matière de genre. Cependant, les progrès ont été lents. En 2006, l'équipe du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a noté que la marginalisation des femmes demeure un réel problème au Ghana en dépit des dispositions constitutionnelles et législatives sur la protection et la promotion des droits des femmes.

1.1.3 Le présent PGP a pour objet d'appuyer la prise en compte de la dimension genre dans la formulation et la programmation des politiques du gouvernement du Ghana et de la Banque africaine de développement. Le but du PGP est de présenter et d'analyser les questions pertinentes liées à la parité hommes-femmes afin de mieux éclairer l'élaboration des politiques et la conception des programmes. De manière spécifique, le profil :

- i) présente une analyse sexospécifique des principaux secteurs, politiques , cadres juridiques et institutions ;
- ii) identifie les lacunes et contraintes auxquelles il faudra s'attaquer ;
- iii) évalue les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la promotion de l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes dans le pays ;
- iv) présente des informations sur les différentes interventions de développement liées au genre du gouvernement et les partenaires au développement ;
- v) présente les principales recommandations à l'attention du gouvernement du Ghana et du Groupe de la Banque pour accélérer les efforts et accroître l'efficacité des projets dans l'accélération de la croissance économique et le développement durable équitables pour les sexes.

1.2 Méthodologie

1.2.1 Compte tenu du cadre méthodologique spécifié, la collecte des données a été effectuée en deux phases. La première phase a consisté en plusieurs consultations avec les parties prenantes et un processus de collecte de données, qui s'est traduit par une analyse des données quantitatives et qualitatives disponibles et des revues documentaires des études, une réunion avec les responsables des ministères, des directions et des services (MDA), des représentants des donateurs choisis, des organisations non gouvernementales locales et /ou internationales, des organisations de femmes, des organisations qui soutiennent les initiatives d'égalité des sexes et des activistes et experts indépendants.

1.2.2 La deuxième étape avait pour objet de partager les conclusions initiales et d'obtenir des informations, la participation, la validation et l'orientation des différentes parties prenantes. À cet effet, un atelier de consultation des parties prenantes d'une journée a été tenu à Accra. Conjointement organisé avec le ministère de la femme et de l'enfance (MOWAC) et la mission de la BAD, cet atelier a regroupé différents représentants des organismes gouvernementaux, des organisations de la société civile (OSC) et des bailleurs de fonds. Les observations de la séance plénière et des discussions en groupes ont été intégrées dans le rapport.

1.3 Structure du rapport

1.3.1 Le rapport comprend sept chapitres. Après cette introduction, le chapitre deux traite du genre dans le contexte historique du Ghana, suivi d'un examen du profil socio-économique actuel basé sur les données quantitatives et qualitatives disponibles. Le chapitre trois porte sur le cadre politique, juridique et institutionnel de l'action en matière d'égalité des sexes au Ghana. Le chapitre quatre présente une analyse des sexes spécifiques par secteur, notamment dans les secteurs de l'économie, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'infrastructure. Le chapitre cinq examine un nombre de questions transversales, notamment l'environnement, la gouvernance et le processus de prise de décisions, la violence sexospécifique et le VIH/SIDA. Le chapitre six présente un résumé des interventions liées au genre par les principaux partenaires au développement, dont le Groupe de la BAD, tandis que le dernier chapitre résume les principales conclusions et recommandations pour suite à donner.

2. PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE

2.1 Le genre dans le contexte historique du Ghana

2.1.1 Le Ghana est un pays divers et multiculturel, dont l'évolution socioéconomique et politique a été définie et influencée par divers facteurs et forces internes et externes. Des études sur les sociétés traditionnelles au Ghana (qui se sont constituées au cours de l'ère précoloniale et ont survécu pour s'intégrer dans les systèmes socioéconomiques et politiques du Ghana d'aujourd'hui) présentent la socioéconomie comme simpliste mais présentant cependant des systèmes et structures sophistiqués et complexes qui sont uniques dans leur formation et leurs fonctions. La structure et les systèmes socioéconomiques traditionnels de parenté, l'économie et le commerce, la politique et la gouvernance ont été modelés pour promouvoir des formes spécifiques de fonctionnement et de positionnement sociaux et qui sont manifestes dans les systèmes économiques, sociaux et politiques qui en résultent, avec de profondes implications pour les questions de genre. Quoique le système traditionnel ghanéen comporte des organisations sociales diverses, les deux principaux systèmes de parenté et de lignage sont le

matriarcat et le patriarcat² qui coïncident quasiment avec la division géopolitique entre le Nord (patriarcat) et le Sud (matriarcat) du Ghana³. Ces systèmes constituent des facteurs influents dans le contexte socioéconomique et politique du Ghana d'aujourd'hui, et la compréhension de leur contexte s'avère importante pour définir le genre et la perspective du développement du pays.

2.1.2 Si elles ont intégré les hommes dans les systèmes économiques (participation aux activités commerciales et à l'emploi formel), social (éducation formelle des garçons) et politique de mise en place récente, les autorités coloniales ont mis des restrictions à la participation des femmes aux activités économiques, sociales et politiques hors de leurs foyers. Il existait également une inégalité en ce qui concerne l'accès au secteur formel ainsi qu'aux avantages y associés, ce qui créait des conditions qui favorisaient largement les hommes.

2.1.3 En 1957, le Ghana était le premier pays africain à accéder à l'indépendance. En reconnaissance du rôle joué par les femmes militantes durant la lutte pour l'indépendance, quelques femmes ont été nommées à des postes législatifs. En 1960, le Conseil national des femmes fut créé, avec pour mission de mettre en place des garderies, des centres professionnels et des programmes d'éducation pour les femmes. Les initiatives de gouvernementales qui ont suivi la période de l'indépendance ont continué de s'inspirer des structures patriarcales existantes et d'y faire fonds, à telle enseigne que cela a eu pour effets l'approfondissement des clivages sociaux et l'élargissement du fossé entre les sexes. Si les exclusions injustes de certains groupes sociaux et des femmes ont été reconnues très tôt, les efforts d'élaboration de programmes de développement manquaient d'élément moteur nécessaire et de bonne volonté politique pour inverser la situation. La tendance s'est poursuivie dans les années 80 au cours desquelles les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont été introduits pour freiner le recul économique, et qui ont également vu un regain d'activisme en matière de genre.

2.1.4 Sur le front politique, le Ghana a accompli des progrès constants en ce qui concerne son processus de démocratisation au cours de ces vingt dernières années. Au nombre des principales mesures prises figurent : i) la constitution de 1992 du pays, ii) l'indépendance croissante du pouvoir judiciaire, de la Commission électorale et de la Commission des droits de l'homme, iii) l'émergence de médias indépendants et actifs et d'une société civile active, et iv) l'expression d'un engagement par rapport à la gouvernance et à la démocratie. Quatre séries d'élections ont été tenues depuis 1992, et les observateurs soutiennent que le degré **d'équité** et de transparence des élections s'est amélioré, conduisant à une transition politique pacifique.

2.2 Indicateurs démographiques nationaux

2.2.1 Selon le recensement de la population et de l'habitat de 2000⁴, le Ghana comptait une population de 18 912 079 habitants (50,5 % de femmes), dont 43,8 % vivent en milieu urbain. La population est jeune, avec 55 % de femmes et 51 % d'hommes âgés de moins de 30 ans, ce qui dénote un taux élevé de dépendance de l'ordre de 0,8 au plan national (avec des écarts entre les localités et les régions). La taille moyenne des ménages a été également établie à 4,6 au plan national. Les régions qui affichent les tailles de ménage les plus élevées sont le Nord, avec 5,6, suivie de la région Nord-est, avec une taille moyenne de 5,1. La région Nord-ouest et la région Ashanti viennent en troisième position, avec une moyenne de 4.5. La plus

² Le système matrilineaire est un système dans lequel la descendance et la transmission de l'héritage s'organisent autour de la femme, tandis que dans le système patrilineaire, la succession se fait du côté paternel.

³ Il existe d'autres groupes sociaux dans les deux zones qui pratiquent des systèmes différents des principaux.

⁴ Ghana Statistical Services: 2000 Population and Housing Census, 2002.

petite taille a été enregistrée dans la région du Greater Accra, avec 3.5. Encore une fois, les régions affichant les niveaux de pauvreté les plus élevés sont celles qui comptent la plus grande taille de ménage.

2.2.2 Selon le recensement, un ménage sur trois au Ghana est dirigé par une femme, avec des variations selon les régions. La proportion des ménages dirigés par une femme (FHH) est plus élevée dans les zones côtières, avec notamment 40 %, suivie des zones urbaines, 39,3 % (Accra, 33,2 %), les zones rurales forestières, 32,9 % et les zones rurales de savane, 19,8 %. Les données du recensement de la population et de l'habitat de 2000 révèlent que pour les personnes âgées de 12 ans et plus, 50,8 % de la population étaient mariés ou vivaient dans une forme d'union consensuelle, tandis que 38,7 % étaient célibataires et 10,5 % étaient des séparés, divorcés ou veufs/veuves. En termes d'écart entre les sexes, 45,3 % d'hommes contre 32,2 % de femmes étaient célibataires. Cela porte à croire que plus de femmes que d'hommes contractent une alliance. La polygamie représente la forme de relations consensuelles qu'entretient la majorité des femmes.

2.3 Profil de genre et de pauvreté

2.3.1 Les réformes macroéconomiques des années 80 ont produit des améliorations significatives dans le développement socioéconomique au Ghana. Le Ghana est l'un des rares pays en Afrique subsaharienne à faire plus de progrès dans la réduction de l'incidence de la pauvreté sur une période de deux décennies. Selon une étude récente⁵, l'incidence de la pauvreté⁶ est tombée de 51,7 % en 1991/92 à 39,5 % en 1998/99, avant de chuter à 28,5 % en 2005/06. On pense que le Ghana a des chances de réaliser le premier OMD consistant à réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à 2015, pourvu que l'économie maintienne sa forte croissance. Si la population considérée comme pauvre a diminué dans les zones rurales, passant de 64 % en 1991/92 à 39 % en 2005/06, la pauvreté reste de façon générale un phénomène rural, 85 % de la population totale vivant en dessous du seuil de pauvreté se trouvant dans les zones rurales.

2.3.2 L'incidence de la pauvreté par principale activité économique révèle que les producteurs de vivriers sont plus pauvres que les personnes qui tirent leurs revenus des autres activités économiques. Près de la moitié des personnes identifiées comme pauvres (46 %) au plan national sont des producteurs de vivriers. La production de cultures vivrières étant le domaine des femmes en milieu rural, ce niveau élevé d'incidence de la pauvreté chez les personnes appartenant à ce groupe économique traduit une forte vulnérabilité des femmes à la pauvreté.

2.3.3 Il ressort d'une comparaison de l'incidence de la pauvreté entre les MHH et les FHH que les dernières citées sont, en moyenne, moins pauvres. L'incidence de la pauvreté au niveau des MHH est passée de 55 % en 1990/91 à 31 % en 2005/06, tandis que celle des FHH est tombée de 43 % à 19 % sur la même période. Si la réduction de l'incidence de la pauvreté au niveau des FHH marque une tendance positive, elle ne présente pas une image complète de l'ampleur de la pauvreté chez les femmes. Cela dit, des études montrent que l'approche consistant à prendre le ménage comme unité d'analyse, quoique valide et importante, ne permet pas de mesurer le niveau de pauvreté chez les différents membres des ménages.⁷ Les femmes

⁵ Ghana Statistical Service (GSS): Pattern and Trends of Poverty in Ghana 1991-2006. April 2007.

⁶ L'incidence de la pauvreté est la proportion d'une population donnée identifiée comme pauvre.

⁷ Cagatay, N.: Gender and Poverty 1998, UNDP Working Paper 5

Kabeer, N. Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals, 2003.

connaissent la pauvreté dans les ménages non pauvres, du fait des inégalités généralisées et systématiques. Au Ghana, les femmes ont un accès limité aux ressources essentielles comme la terre, la main-d'œuvre, le crédit, les biens-fonds et les marchés pour améliorer leurs revenus et réduire la pauvreté. Par conséquent, la réduction de la pauvreté au niveau des FHH ne saurait être considérée comme la réduction de la pauvreté chez l'ensemble des femmes. Davantage de travaux d'analyse s'avèrent donc nécessaires pour compléter les conclusions de ces études afin de présenter un tableau complet de l'incidence de la pauvreté au Ghana.

3. CADRES POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

3.1 Cadre de la politique de genre

3.1.1 La Politique nationale en matière de genre et de l'enfance (2004) fait partie intégrante du processus du développement national et renforce l'ensemble des objectifs de développement du pays. Elle définit en particulier le programme de développement concernant la femme et l'enfant dans le cadre du développement national. Le but de la politique est d'intégrer les préoccupations des femmes dans le processus de développement national afin d'améliorer les conditions sociales, juridiques/civiques, politiques, économiques et culturelles du peuple ghanéen, en particulier les femmes et les enfants. Le cadre politique reconnaît le rôle essentiel des autres parties prenantes dans l'objectif global et appelle la mise sur pied d'un comité de pilotage multisectoriel dont la coordination sera assurée par le ministère de la Femme et de l'Enfance (MOWAC), et la direction, par le ministère des Finances, du développement économique, et qui aura pour effet d'accélérer la prise en compte des préoccupations des femmes et des enfants, y compris l'allocation budgétaire. Toutefois, la mise en place de ce comité de pilotage tarde à se faire et la politique n'a pas encore fait l'objet d'une large diffusion et d'une bonne compréhension, même au sein des ministères d'exécution.

3.1.2 Aux fins de mettre en œuvre la politique, le MOWAC a élaboré un plan stratégique d'exécution (SIP) de trois ans pour la période 2005-2008. Ce plan couvre trois domaines généraux, à savoir la bonne gouvernance, la valorisation des ressources humaines et le développement du secteur privé, et vise à atteindre le statut de mécanisme national décentralisé de genre avec la capacité de réformer les politiques, d'initier des programmes novateurs et de collaborer avec les parties prenantes en vue de promouvoir la condition des femmes et des enfants. Les objectifs stratégiques du MOWAC identifiés dans le SIP se déclinent comme suit :

- i) intégrer les préoccupations de genre dans les politiques et programmes existants ;
- ii) mettre en œuvre de façon efficace les lois/conventions et politiques ;
- iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles du MOWAC et des principales parties prenantes aux niveaux national, régional et des districts ;
- iv) faciliter l'accès à l'enseignement professionnel et à l'acquisition des compétences permettant d'occuper un emploi ;
- v) faciliter l'accès aux services de microcrédit et de petits prêts aux femmes, afin de leur permettre de développer leurs entreprises ;
- vi) élargir l'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

3.1.3 La mise en œuvre du plan a enregistré des progrès dans certains domaines et rencontré des obstacles dans d'autres. La promulgation de la loi sur la traite des personnes humaines en 2005 et du projet de loi contre la violence conjugale le 3 mai 2007 figurent au nombre des acquis majeurs pour ce qui est des réformes judiciaires. En outre, le ministère a tenu une réunion consultative avec les institutions compétentes de l'État afin d'obtenir des contributions par rapport au projet de loi sur le droit de propriété des femmes. L'adoption de l'approche de budget sensible au genre par le parlement en 2007 est le fruit des efforts soutenus déployés par le ministère. Présentement, le Ghana procède à l'essai pilote de la budgétisation sensible au genre dans trois ministères d'exécution (Agriculture, Santé et Éducation). Récemment, le ministère a initié des réunions trimestrielles de coordination des politiques avec les coordonnateurs des questions de genre des ministères d'exécution et des coordonnateurs régionaux/des districts. On s'attend à ce que cette démarche contribue à améliorer le partage d'informations et la coordination entre le MOWAC, les ministères d'exécution et les assemblées de district.

3.1.4 Au titre du développement du secteur privé, le ministère se propose de collaborer avec les institutions de microcrédit et autres et d'élargir davantage l'accès des femmes entrepreneurs aux ressources financières, aux programmes de perfectionnement et de fournir des équipements de transformation des produits alimentaires. En dépit des acquis et des efforts en cours cités, les ressources financières et les capacités institutionnelles peu adéquates, l'insuffisance de coordination et de coopération entre les institutions clés et le manque de données ventilées par sexe en vue d'éclairer la formulation de politiques et le développement des programmes demeurent des défis majeurs. Par conséquent, la mise en œuvre des politiques n'a pas atteint son plein potentiel. Le ministère procède actuellement à l'élaboration d'une stratégie pour la période 2009-2011. La partie ci-après du rapport examine de manière approfondie les arrangements institutionnels pour l'intégration des questions de genre.

3.2 Cadre institutionnel

Ministère de la Condition féminine et de l'Enfance

3.2.1 Le ministère de la Femme et de l'Enfance (MOWAC) a été créé en février 2001 et doit son existence légale à un instrument exécutif (EI18). Les institutions précédentes s'occupant des questions de la femme et de l'enfance, notamment le Conseil national de la femme et de l'enfance, sont devenues les directions de la condition féminine et de l'enfance. Le ministère compte également dix directions régionales chargées d'assurer la supervision des questions de la femme et de l'enfance au niveau régional, mais cette représentation n'a pas été étendue au niveau des districts. Chaque assemblée de district (DA) est tenue de désigner un coordonnateur des questions de genre dont la responsabilité est de coordonner la mise en œuvre au niveau communautaire. Toutefois, cette disposition n'a pas été prise au sérieux par plusieurs assemblées de districts et seuls quelques districts ont recruté des chargés de la promotion de la femme.

3.2.2 La mission du ministère comprend l'élaboration des politiques, la planification et la coordination, tandis que les deux directions sont chargées de la mise en œuvre des politiques, des plans et programmes visant à promouvoir la cause des femmes et des enfants. Également importants au sein du cadre institutionnel pour la promotion de l'égalité des sexes et de la mise en œuvre de la politique nationale de genre, il convient de noter le Comité parlementaire spécial sur la femme et l'enfance et le Caucus parlementaire sur le genre.

3.2.3 Au départ, le personnel du ministère était constitué de fonctionnaires détachés des autres ministères, dont plusieurs justifiaient d'une faible compétence en matière de questions de genre. Le ministère a bénéficié d'une série d'efforts de renforcement des capacités institutionnelles sous forme de formation du personnel, de fourniture d'équipements et de véhicules de la part de différents donateurs. Toutefois, la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités institutionnelles du ministère, particulièrement dans les domaines de l'analyse sexospécifique, de la planification, du suivi et évaluation a été exprimée à plusieurs occasions par le ministère et d'autres parties prenantes.

3.2.4 L'insuffisance de l'allocation budgétaire constitue également un problème majeur pour le MOWAC. En 2006, le ministère s'est vu allouer une somme de 27 971 000 000 cedis, ce qui correspond à environ 310 788 \$EU. Comme le présente le tableau 1, comparativement aux autres ministères similaires, la part budgétaire du MOWAC variait entre 0,23 % et 0,41 % du montant total alloué aux quatre ministères choisis.

Tableau 1
Allocations budgétaires en faveur services sociaux choisis (2001-2005), en milliards de cedis.

| Ministères | Allocations budgétaires | | | | |
|---|-------------------------|----------|----------|----------|----------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
| Éducation et Sports | 1 420,22 | 1 800,03 | 3 879,95 | 3 466,01 | 4 295,20 |
| Santé (MOH) | 422,22 | 699,46 | 1 585,97 | 1 449,46 | 2 452,78 |
| Développement des ressources humaines, Jeunesse et Emploi | 19,95 | 27,74 | 59,43 | 47,44 | 75,76 |
| MOWAC | 7,00 | 6,71 | 13,61 | 20,56 | 18,34 |
| Total Secteur | 1 869,39 | 2 533,93 | 5 538,95 | 4 983,47 | 6 842,15 |
| Part du MOWAC (%) | 0,37 | 0,26 | 0,23 | 0,41 | 0,27 |

Source : National Budget Statements (2001-2005) compiled by Center for Budget Analysis (2006). An Analysis of the National Budget from a Gender Perspective: A Pilot Study. CBA-ISODEC, Accra, Ghana

Chargés de la promotion de la condition féminine

3.2.5 Des chargés de la promotion de la condition féminine (GDO) ont été nommés dans tous les ministères d'exécution afin d'aider leurs institutions à intégrer la perspective genre dans leurs domaines respectifs de priorité. Cette attribution a été ajoutée à leurs responsabilités à plein temps. En raison du manque de description de poste appropriée et de formation adéquate, les compétences de la majorité des GDO sont insuffisantes. On assiste également à une fréquente rotation des GDO. Étant donné le caractère « additionnel » de cette attribution, ces fonctionnaires ne sont pas encouragés à faire des investissements de façon à devenir des experts en la matière. Certains d'entre eux sont des fonctionnaires subalternes et ne sont pas autorisés à prendre part aux réunions de la haute direction. Les GDO sont censés travailler et collaborer avec le MOWAC. Toutefois, la coordination au sein des ministères est peu efficace. Une forte capacité humaine et institutionnelle s'avère essentielle pour une prise en compte efficace de la dimension genre dans la formulation des politiques et la conception des programmes sectoriels. La mission du MOWAC étant limitée à la formulation, à la coordination et au suivi et évaluation des politiques au plan national, une grande part des efforts d'intégration des questions de genre et d'élaboration des initiatives ciblant les femmes devra être faite par les ministères exécutifs, les directions et les services respectifs tant au niveau du gouvernement central que des régions/districts.

3.3 Le cadre juridique

La Constitution

3.3.1 Les priorités du Ghana en matière d'égalité des sexes sont traduites dans l'article 17 (3) de la quatrième Constitution républicaine de 1992. La constitution proscrit la discrimination fondée sur le sexe (entre autres aspects). Les principales dispositions de la Constitution relatives au genre sont énoncées au chapitre 5 qui décrit les droits de l'homme et les libertés fondamentales. De façon spécifique, l'article 12, alinéa 2, l'article 22 (droits de propriété des épouses) et l'article 27, alinéas 1-3 (droits de la femme) traitent directement des questions genre. Au nombre des autres droits visés figurent la protection du droit à la vie, le respect de la dignité humaine, l'égalité et la **protection contre** toute forme de discrimination, les droits économiques et les droits des personnes handicapées.

Code pénal

3.3.2 La législation a été prise pour remédier aux lacunes du Code pénal de 1960, la loi n° 29 par rapport à certaines pratiques traditionnelles néfastes telles que la pratique dénommée *Trokosi* (esclavage rituel) et la mutilation génitale ou l'excision (MGF). La loi sur la violence à l'égard des femmes, qui a suscité beaucoup de débat public, notamment pendant plus de deux années, a fini par être adoptée par le Parlement en mai 2007.

Loi sur les successions *ab intestat*

3.3.3 La loi sur les successions *ab intestat* (1985) vise à corriger les lacunes de la loi précédente. Elle établit une loi intestat uniforme qui s'appliquera dans tout le pays quels que soient la catégorie des successeurs et le type de mariage contracté. La loi stipule qu'en l'absence de testament, deux-tiers des biens du défunt reviennent à son épouse et à ses enfants et le reste aux autres membres de la famille. Des voix ses sont élevées pour réclamer la révision de cette loi afin de régler les questions de fragmentation du patrimoine des familles s'agissant des familles élargies, suite à son application. Un débat est en cours au entre les juristes et les défenseurs de l'égalité des sexes quant à comment régler cette question. Une étude a été commanditée afin de mettre en évidence les lacunes au plan juridique et on espère que le résultat de la recherche alimentera les discussions pour conduire à la revue et l'amendement de la loi.

Loi sur le mariage traditionnel

3.3.4 La loi sur la cause matrimoniale règle la dissolution du mariage, et la loi de 1998 sur l'enfance criminalise le mariage forcé et des mineurs. Elle fixe également l'âge minimum de mariage à dix-huit ans. En ce qui concerne le droit à la citoyenneté, la Constitution du Ghana a été amendée pour permettre aux étrangers mariés à des citoyennes ghanéennes d'acquérir la nationalité ghanéenne. Les femmes ghanéennes mariées à des étrangers peuvent faire bénéficier de la nationalité ghanéenne à leurs enfants.

Droits de propriété des femmes

3.3.5 L'article 22 de la Constitution appelle le Parlement à adopter une loi visant à protéger les droits des femmes dans le mariage et après sa dissolution. Avant la création du MOWAC, le cabinet du procureur général du ministère de la Justice avait élaboré un projet de loi sur le droit de propriété des épouses, qui avait fait l'objet de discussion avec les principales parties prenantes.

3.3.6 Les délibérations sur le projet de loi portaient en grande partie sur des aspects comme la copropriété, la séparation de biens ou la répartition équitable des biens de l'époux. Au centre du débat étaient la question de contribution des épouses à l'acquisition de la propriété et leur égalité de droits à la propriété. Les pratiques traditionnelles, bien que reconnaissant l'importance de la contribution des femmes à l'acquisition du patrimoine familial/du ménage, leur refusent le droit à posséder des biens et en revendiquer la propriété en cas de divorce ou de décès de leurs époux. Si l'importance du projet de loi a été reconnue, l'établissement d'un consensus sur les questions essentielles a été impossible. Toutefois, le consensus général aujourd'hui est que cette loi doit être révisée pour tenir compte de l'égalité des droits des femmes garantie par la Constitution.

Protection des droits de l'enfant

3.3.7 Une récente enquête sur le travail des enfants au Ghana (2003) a révélé que 52,4 % des enfants concernés par le phénomène sont des filles. Le travail des enfants chez les filles se décline sous plusieurs formes : elles vendent dans les rues, sont porteuses de bagages sur les marchés et des employés de maison. Ce type de travail des enfants ainsi que la vie dans la rue (*streetism*) et la traite des enfants exposent les enfants à l'exploitation sexuelle. Les récents efforts en matière de conseil et de dépistage volontaires déployés dans un nombre de quartiers d'Accra où vivent les femmes porteuses de bagages sur les marchés appelées *kayayo*, ont permis de mettre en évidence des taux élevés d'infection de VIH/SIDA au sein de ce groupe particulier.

Lacunes et défis en matière de protection des droits de la femme et de la jeune fille

3.3.8 Dans l'ensemble, le Ghana a fait d'importants progrès dans la réforme des lois visant à protéger les droits des femmes et des filles, quoique les progrès aient été lents au niveau de la réforme du cadre juridique relatif aux droits de propriété. L'application totale des lois existantes reste un défi. L'application des nouvelles lois exige une meilleure compréhension de la loi par les juristes et autres organismes d'application des lois. Cela passe également par la compréhension des femmes et des hommes de leurs droits et des conséquences de leurs actes.

4. ANALYSE DES SEXOSPÉCIFICITÉS PAR SECTEUR

4.1 Programme national de développement pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté

Tendances du développement économique

4.1.1 Avec un revenu par habitant venant en deuxième position seulement après l'Afrique du Sud, le Ghana avait une des économies les plus dynamiques en Afrique. Par la suite, l'économie a commencé à enregistrer une faible performance, du fait la baisse des cours internationaux du cacao et de l'or, de la crise du pétrole des années 70 et des sécheresses récurrentes. Le programme de relance économique (ERP), mis en œuvre entre 1983 et 1988, a permis d'inverser la tendance baissière de l'économie. Les années 90 ont été marquées par une faible performance, la croissance du PIB étant passée de 5,2 % à fin 1980 à 4,5 %. L'économie a amorcé une reprise autour de 2001, la croissance du PIB atteignant 5,8 % en 2004. L'amélioration de la performance économique du pays a été favorisée par la hausse des exportations cacaoyères et aurifères, ainsi que l'augmentation des envois de fonds privés.

4.1.2 L'économie du Ghana étant fondée sur l'agriculture, le pays est tributaire de l'agriculture et des activités connexes, qui représentent 36 % du PIB, la part de l'agriculture et de l'élevage étant de 23,8 %. Le cacao, la sylviculture et la pêche sont également des filières productives importantes, avec une part respective de 4,6 %, 3,6 % et 4,1 % en 2005. Deux autres secteurs, à savoir l'industrie et les services contribuent également de manière importante au PIB. En 2005, la part du secteur des services était de 30 %, ce qui le classe en deuxième position après le secteur de l'agriculture, alors que celle de l'industrie dans le PIB était de 25,1 %. Le secteur des services comprend les transports, le stockage, la communication, le commerce de gros et de détail ; la finance et les assurances ; les services communautaires, sociaux et personnels ; et les prestataires de services privés à but non lucratif. Le taux de croissance du PIB réel était de 6,2 % en 2006, tandis que le taux d'inflation oscillait entre 9,9 % en mars et 9,5 % en avril, et 10,5 % en octobre 2006.

4.1.3 Si le Ghana a enregistré une croissance assez soutenue au fil des années, certains problèmes persistants entravent ses progrès. Au nombre de ceux-ci figurent des problèmes structurels (lenteur du processus de privatisation) et le caractère peu porteur de l'environnement d'investissement (taux d'intérêt élevés, inefficacité des institutions, dont les banques commerciales) qui traitent avec le secteur privé, le coût élevé des utilitaires de services, des goulets d'étranglement au niveau administratif et autres.

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (GPRS)

4.1.4 Après une décennie de mise en œuvre des programmes d'ajustement stratégique (axés sur le rétablissement de la croissance, le contrôle budgétaire et monétaire et la promotion des exportations), les réalités de l'heure exigeaient l'élaboration de nouvelles stratégies, ce qui a conduit à l'élaboration du Plan de développement à moyen terme (MTDP) et de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana. Le MTDP, également connu sous le nom de Vision 2020 du Ghana, expose la vision à long terme du Ghana, qui consiste à faire passer le pays du rang de pays à faible revenu à celui de revenu intermédiaire sur la période allant de 1997 à 2020. Si la GPRS I, à l'instar du MTDP, a accordé peu d'attention aux questions de genre, la deuxième Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (GPRS II) en revanche affiche des améliorations significatives dans son analyse et une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.

4.1.5 Le but de la GPRS II (2006-2009) est de réaliser une croissance rapide et durable partagée, la réduction de la pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes, la protection et l'habilitation des personnes vulnérables et exclues, avec à la clé un gouvernement démocratique décentralisé. Le document tient compte des stratégies de développement/des documents de politique pertinents de tous les différents secteurs, dont la Politique nationale en matière de genre et de l'enfance de 2004.

4.1.6 Si la GPRS II mérite d'être saluée, pour avoir amélioré l'analyse sexospécifique dans le cadre des politiques, particulièrement dans les sections portant sur le développement des ressources humaines, le développement du secteur privé, la gouvernance, le nombre de promesses de la stratégie qui se sont concrétisées au cours des deux dernières années dépend du niveau des ressources allouées, des capacités institutionnelles et du suivi des résultats.

Ressources, suivi et évaluation de l'égalité des sexes

4.1.7 Quoiqu'on ait, de manière générale, postulé que la population n'était au centre de la théorie macroéconomique et de la formulation des politiques, il existe cependant un ensemble sans cesse croissant de travaux d'analyse qui examinent les implications spécifiques de la politique macroéconomique sur les femmes et les hommes. Un de ces domaines est l'analyse

sexospécifique du budget, qui constitue un domaine important de la politique macro-économique. Une analyse sexospécifique du budget procède à la ventilation des dépenses et des revenus en fonction de leurs différentes incidences sur les femmes et les hommes. Il ne s'agit pas d'un budget différent pour les femmes⁸. Le travail dans ce domaine passe par l'utilisation d'outils tels que : i) l'analyse de l'incidence des dépenses publiques, ii) les institutions budgétaires, iii) l'évaluation des politiques sensibles à la problématique homme-femme, et iv) la budgétisation sensible au genre.

4.1.8 Conscient de l'importance de la prise en compte de la perspective genre dans les processus et résultats budgétaires, le Parlement a adopté les budgets sensibles au genre en 2007. Actuellement, le MOWAC, en collaboration avec le ministère des Finances et de la Planification économique et la Commission de planification du développement national (NDPC), expérimente à titre pilote le mécanisme de budget sensible au genre au sein de trois ministères, à savoir l'Agriculture, l'Éducation et la Santé. On s'attend à ce que compte soit tenu des enseignements tirés de ce projet pilote dans l'application aux autres ministères et dans le cadre du système décentralisé de gouvernance de l'État, les régions et les districts.

4.1.9 Un cadre national de suivi et évaluation est en cours d'élaboration en vue d'aider à la mise en œuvre de la GPRS II. Ce cadre n'était pas disponible pour revue au moment des réunions avec les responsables. Les principaux partenaires au développement, dont le Groupe de la Banque, constituent une grande source de ressources pour la mise en œuvre de la GPRS II. Un Cadre d'évaluation de la performance (PAF) assorti de déclencheurs et d'indicateurs clés, a été conjointement élaboré avec les principaux partenaires au développement. Quoique la réalisation de la parité entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire et secondaire et la compilation de statistiques ventilées par sexe dans les 6 secteurs retenus constituent des cibles du PAF pour 2008-2010, il y a lieu d'inclure des cibles clés dans les domaines choisis tels que l'agriculture et le secteur privé.

4.2 Emploi et activités génératrices de revenu

Selon les récentes données statistiques, à l'échelle nationale, 66,7 % des personnes dont l'âge est compris entre 15-64 ans sont économiquement actives. Sur ce chiffre, 52 % travaillaient à leur compte dans l'agriculture, 34,3 % étaient dans le secteur informel non agricole et 13,7 % dans les secteurs formels public et privé. Les données indiquent également que 70 % des populations rurales et 62,2 % des populations urbaines sont économiquement actives. L'emploi en milieu rural s'établit à 55,4 %, avec un taux de sous-emploi de 14,9 %, et au sein des communautés urbaines, à 50,3 %, avec un taux de sous-emploi de 12,1 %. Cela montre que si les niveaux d'activité économique sont supérieurs au sein de la population rurale, le sous-emploi est plus élevé comparé à la population urbaine économiquement active. Il s'ensuit que bien que plusieurs personnes dans les zones rurales soient économiquement actives, elles ne sont pas en mesure de générer le revenu nécessaire pour se prendre en charge.

4.2.2 Selon les données, l'auto-emploi s'établit à 70,4 % à l'échelle nationale ; 76,5 % dans les zones rurales et 62,3 % dans les zones urbaines. Recours est fait à plusieurs types de main-d'œuvre, notamment la main-d'œuvre familiale non rémunérée, la main-d'œuvre occasionnelle, les employés réguliers et les étudiants/apprentis. La main-d'œuvre familiale non rémunérée (y compris les femmes et les enfants) est plus importante, avec un taux de 10,7 % dans les zones rurales contre 2,8 % en milieu urbain et 7,4 % à l'échelle nationale. La source la

⁸ Budlender, D., D. Elson, G. Hewitt and T. Mukhopadhyay: Gender Budget making Cents: Understanding Gender Responsive Budgets, 2002.

plus fiable de main-d'œuvre est la main-d'œuvre régulière (rémunérée) dont le taux se situe à 12 % à l'échelle nationale, 5,6 % dans les zones rurales et 20,7 % dans les zones urbaines, ce qui suggère un plus grand accès aux emplois rémunérés comparé aux zones rurales. Cela explique également le fossé entre les zones rurales et les zones urbaines, en dépit d'une activité économique meilleure en milieu rural.

4.2.3 De même, 20,1 % de populations féminines économiquement actives travaillaient comme main-d'œuvre familiale non rémunérée dans le secteur agricole contre seulement 9,6 % de leurs homologues hommes dans le secteur. Le caractère saisonnier de l'emploi des femmes est un autre phénomène qui concerne plus de 30 % des femmes dans l'agriculture et 13 % de celles qui exercent des activités économiques non agricoles.

4.2.4 Comme indiqué plus haut, le secteur économique formel au Ghana employait un petit pourcentage de la population du pays, dont environ 5 % de femmes et 19 % d'hommes en 1997. Le fait que le secteur informel soit le plus grand employeur au Ghana signifie que les décideurs ne peuvent se permettre de l'ignorer. De même, les disparités entre les sexes au niveau de l'emploi dans le secteur appellent une analyse sexospécifique urgente qui permette d'avoir une meilleure compréhension des implications pour le développement national. Pour l'heure, il n'existe aucune politique concernant le secteur informel.

Tableau 2
Emplois par sexe en 2000

| Principales activités rémunératrices | Zones urbaines en % | | | Zones rurales en % | | | Ghana en % | | |
|--------------------------------------|---------------------|--------|-------|--------------------|--------|-------|------------|--------|-------|
| | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total |
| Agriculture | 25,7 | 17,1 | 21,0 | 75,1 | 66,9 | 70,7 | 59,1 | 51,1 | 55,0 |
| Exploitation minière/carrière | 2,3 | 0,0 | 1,0 | 1,0 | 0,1 | 0,5 | 1,4 | 0,1 | 0,7 |
| Fabrication | 13,6 | 20,9 | 17,6 | 6,8 | 10,7 | 8,9 | 8,9 | 13,9 | 11,7 |
| Services publics | 0,8 | 0,3 | 0,3 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,4 | 0,1 | 0,2 |
| Construction | 4,9 | 0,1 | 2,2 | 1,9 | 0,2 | 1,0 | 2,8 | 0,2 | 1,4 |
| Commerce | 13,5 | 48,6 | 32,8 | 4,6 | 17,5 | 11,6 | 7,4 | 27,4 | 18,3 |
| Transport/communication | 11,2 | 0,2 | 5,1 | 1,7 | 0,1 | 0,8 | 4,6 | 0,1 | 2,2 |
| Services financiers | 4,2 | 0,4 | 2,1 | 0,5 | 0,0 | 0,2 | 1,7 | 0,1 | 0,8 |
| Services sociaux communautaires | 23,8 | 12,5 | 17,5 | 8,2 | 4,5 | 6,2 | 13,0 | 7,1 | 9,8 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : Ghana Living Standard Survey 4

4.2.5 Étant donné la répartition selon le sexe de la population active au Ghana, en comparaison avec les taux différentiels de pauvreté au niveau des catégories d'emploi, on peut conclure que les femmes qui s'adonnent à des activités rémunérées dans le pays courent un risque plus élevé de pauvreté en moyenne que les hommes. Cela s'explique par le fait qu'il existe une forte concentration des femmes au niveau des types d'emplois qui présentent un risque de pauvreté plus élevé (production alimentaire, travailleurs non rémunérés dans les entreprises familiales et l'auto-emploi informel). Cela est encore plus manifeste au niveau des différences de salaires où les gains horaires des femmes sont, presque à tous les niveaux, inférieurs à ceux des hommes, ces dernières gagnant en moyenne 76 % de ce que gagnaient les hommes en 2002.

4.2.6 La pauvreté en termes de temps est un autre facteur qui empêche les femmes et les filles de réduire davantage leur pauvreté. La division sexospécifique structurelle du travail tant sur le marché que dans les économies domestiques exige plus de temps et de travail de la part

des femmes. En moyenne, les femmes consacrent 7 heures contre 4 pour les hommes aux activités ménagères. La charge de travail ménager disproportionnée des filles a des implications par rapport à leur scolarisation et leurs résultats scolaires. Cela est également considéré comme l'un des facteurs contraignants qui entravent la croissance des entreprises appartenant aux femmes.

Entreprises appartenant aux femmes

4.2.7 Quoique des données nationales ne soient pas disponibles sur la participation des femmes au secteur privé formel, on estime qu'un nombre croissant de femmes deviennent des petits et moyens entrepreneurs. Selon des études récentes⁹ sur les 450 femmes chefs d'entreprises interviewées, 68 % se considèrent comme des propriétaires uniques, 4 % comme des sociétés privées à responsabilité limitée, 8 % comme une société de personnes et 1 % comme des coopératives. Une bonne proportion d'entre elles (19 %) a indiqué que leurs entreprises n'étaient pas enregistrées. L'enquête a relevé que 21 % n'avaient pas d'employés, plus de la moitié (55 %) employait entre une et cinq personnes, 19 %, 6 à 20 personnes et 5 %, 16 à 99 personnes. Selon l'étude, parmi les contraintes majeures auxquelles les femmes entrepreneurs faisaient face, figurent l'équilibre entre le travail et la vie familiale, le manque d'accès aux crédits formels, la bureaucratie, la corruption et le manque d'informations sur le marché.

4.2.8 Comme précédemment indiqué, la majorité des femmes gèrent des micro-entreprises, dont 60 à 80 % sont situées dans les zones rurales. Les femmes ont tendance à s'engager dans les entreprises les plus traditionnelles et qui, généralement, produisent de faibles revenus telles que la transformation du poisson, l'artisanat, la couture et le petit commerce. Au nombre des micro-entreprises courantes, figure l'élevage de volaille, suivi de la fabrication d'huile de palme, de coco, d'arachide et production de beurre de karité. Les autres entreprises courantes sont la production de légumes pendant la saison sèche, la production de pagnes indigo, la fabrication de paniers et de nattes, la fabrication de savon, le fumage du poisson, la transformation du manioc et le petit commerce. La majorité des micro-entreprises appartenant aux femmes est gérée par une seule personne. Selon une étude du FIDA, plus de 70 % des femmes démarrent leurs entreprises avec un capital inférieur à 100 \$EU et 45 % avec moins de 20 \$EU. Le démarrage de la majorité des entreprises (90 %) est financé sur les ressources d'épargne personnelle ou tirées du système de tontine appelé *susu* plutôt que des prêts consentis par des institutions financières.

4.2.9 Près de 95 % des femmes entrepreneurs dans les zones rurales sont analphabètes, avec seulement quelques opérateurs ayant des compétences adéquates en affaires. On estime que très peu de femmes qui exploitent les petites entreprises connaissent une croissance et que très peu d'entreprises appartenant aux femmes interviennent dans des secteurs enregistrant les taux de croissance les plus élevés. Quoique les cadres juridiques des entreprises au Ghana ne fassent pas de discrimination à l'égard des femmes, plusieurs facteurs tels que l'accès limité aux crédits et aux marchés, l'insuffisance de compétences en entrepreneuriat ainsi que les contraintes socioculturelles et bureaucratiques constituent les principaux obstacles qui entravent la croissance des petites, moyennes et micro-entreprises appartenant aux femmes.

4.2.10 Si les stratégies gouvernementales, notamment la Stratégie de développement du secteur privé (PSDS) qui vise à i) faire du Ghana un des pays ayant le meilleur climat d'investissement en Afrique, ii) promouvoir la perception au niveau des milieux d'affaires que

⁹ World Bank Group: Gender and Economic Growth Assessment of Ghana 2007
World Bank Group: Voices of Women Entrepreneurs in Ghana, 2007.

le climat d'investissement au Ghana est favorable, iii) éliminer les principaux obstacles aux affaires au Ghana, reconnaissent l'importance des entreprises appartenant aux femmes, elles ne prévoient pas en revanche de dispositifs opérationnels ciblés pour améliorer le climat des affaires pour ces entreprises ainsi que pour lever les obstacles qui entravent leur croissance.

4.2.11 Le Conseil national des petites industries (NBSSI) compte 102 centres d'assistance aux entreprises (BAC) à travers le pays. À titre d'exemple, en 2006, 160 programmes d'amélioration des affaires sur mesure ont été mis en œuvre à l'intention de 4200 entrepreneurs, dont 1425 hommes et 2575 femmes. D'autre part, le NBSSI offre une formation technique aux petites et moyennes entreprises sur l'emballage et l'amélioration de la qualité des produits. Si le NBSSI est bien placé pour améliorer l'appui aux femmes entrepreneurs, il manque de capacités nécessaires pour multiplier les efforts. Au nombre des autres acteurs qui mettent en œuvre différents programmes de perfectionnement et fournissent des équipements, on compte des donateurs et des ONG. Ces efforts, cependant, touchent seulement un segment des femmes dans le secteur informel et la qualité des services offerts n'a pas encore fait l'objet d'évaluation.

Accès aux services financiers

4.2.12 Le Ghana compte un secteur financier de petite taille, constitué de 17 banques commerciales, 121 banques rurales, 39 institutions financières non bancaires et une bourse des valeurs naissante. Le renforcement de la solidité financière des banques et l'amélioration de l'accès aux ressources pour les opérateurs de PME et autres, constitue un défi. Le Ghana dispose d'un système bancaire stratifié qui comprend des institutions formelles, semi-formelles et informelles. Les institutions formelles sont celles qui sont agréées par la Banque du Ghana pour fournir des services conformément à la Loi de 1993 sur les institutions financières. Les institutions financières formelles desservent seulement 5 % des ménages et 60 % de la masse monétaire circulent en dehors du système bancaire commercial. Les institutions semi-formelles sont celles qui sont dûment enregistrées mais non autorisées par la Banque du Ghana. Le système financier informel couvre un éventail d'activités connues sous l'appellation de *susu*, comprenant les collecteurs d'épargne individuels, les tontines et les associations de crédit, et les « clubs » d'épargne et de crédit gérés par des opérateurs privés. La loi citée régleme les opérations des institutions financières non bancaires (NBI), dont l'épargne et le crédit, les caisses de crédit et les collecteurs de *susu*. Afin de renforcer davantage le cadre réglementaire des institutions financières, le gouvernement ghanéen s'emploie à élaborer une stratégie nationale de microfinance pour fournir une orientation et un cadre pour les activités de microfinance dans le pays.

4.2.13 Au Ghana, l'accès des pauvres aux services financiers formels est faible, estimé à 8% en 1998. Cet accès est particulièrement faible pour les populations rurales et certaines communautés. Par exemple, le ratio banque-clients ruraux dans le Nord est de 1 pour 100 000 comparé à la moyenne nationale qui est de 1 pour 16 000. Des études montrent que les femmes éprouvent plus de difficultés pour accéder aux crédits formels, car elles ne disposent pas des garanties requises et sont en majorité analphabètes et, par conséquent, souvent intimidées par la présence dominante des hommes dans les banques (90 % du personnel des banques rurales sont des hommes). Il a été également indiqué que certaines associations de crédit limitent les prêts aux activités des femmes et, parfois, la peur des femmes de contracter des prêts les empêche d'accéder au crédit. Certaines institutions de microfinance et institutions financières informelles comme le *susu* comblent le vide, notamment en offrant des services financiers aux pauvres. Comparativement, les femmes constituent la majorité des clients de ces institutions, quoique les prêts qu'elles obtiennent soient souvent de petite taille.

4.2.14 Plusieurs institutions de microfinance (IMF) et leurs partenaires appliquent l'approche de prêt du Grameen Bank group dans la fourniture de microcrédits aux travailleurs pauvres en milieu rural et urbain. Le réseau d'institutions de microfinance du Ghana (GHAMFIN) représente l'un des grands réseaux revendiquant 70 institutions membres réglementées et non réglementées, avec un total de 26 000 clients (il n'existe pas de données ventilées par sexe). Si l'essentiel des institutions de microfinance ciblent à la fois les femmes et les hommes, seules quelques-unes comme la « Women's World Bank » visent exclusivement les femmes (les femmes emprunteuses représentent 95 % des 51 000 clients) au Ghana. En l'absence de données nationales ventilées par sexe, l'évaluation de la proportion des prêts allant aux femmes emprunteuses est difficile.

4.3 Le secteur de l'agriculture

4.3.1 L'économie du Ghana est fortement tributaire de l'agriculture, dont la part dans le PIB est de 36 %, et qui emploie 70 % de la population active du pays. Le secteur comprend 5 sous-secteurs : i) cultures autres que le cacao (63 % du PIB agricole) ; cacao (14 %) ; élevage (7%) ; pêche (5 %), et la foresterie (11 %). Près de 80 % du total de la production agricole du pays sont le fait des petits exploitants qui utilisent une technologie rudimentaire. Le secteur a enregistré une performance positive, avec un taux de croissance moyen annuel de PIB de 3,8 % pour la période 1992-2002, qui est passé ensuite à 6,1 % en 2003, en dépit d'une baisse de 0,5 pour dans la filière du cacao.

Régime foncier et utilisation des terres

4.3.2 À l'instar de plusieurs pays africains, le Ghana a un régime foncier pluriel régi à la fois par des systèmes coutumier et officiel d'administration des terres. On estime que près de 80% des terres sont régis par le droit coutumier dont les dépositaires sont les autorités traditionnelles (chefs). Conformément au droit coutumier, tous les membres de la lignée jouissent du droit d'usufruit ou sont des propriétaires francs coutumiers, indépendamment de leur sexe. Dans la pratique, cependant, le sexe constitue un des critères déterminants dans le positionnement des individus en termes de qui a droit le premier ou le deuxième à l'accès à la terre. Des études ont prouvé que des facteurs, y compris la division sexospécifique du travail, le mariage, l'organisation de la production et l'idéologie patriarcale influencent la capacité des femmes à faire valoir leur droit à la terre. Les femmes ne peuvent pas établir leur droit de propriété sur une terre en procédant au défrichage d'une parcelle, car cette tâche est traditionnellement dévolue aux hommes.

4.3.3 Les principales voies par lesquelles les femmes acquièrent les terres sont l'appartenance au lignage, la succession, le mariage ou un arrangement contractuel. L'accès des femmes à la terre et leur contrôle de celle-ci varient en fonction du type de système de parenté (matrilinéaire ou patrilinéaire) qui s'applique à elles. Conformément au droit coutumier, les femmes ont l'obligation d'aider leurs maris à acquérir des biens sans aucune garantie de posséder en commun le patrimoine familial. Ainsi, les femmes peuvent (droits d'utilisation) avoir accès aux terres de leurs maris, mais la garantie dépend de l'état des relations conjugales.

4.3.4 Le gouvernement ghanéen, en collaboration avec les partenaires, procède actuellement à la mise en œuvre du Projet d'administration des terres (LAP), qui vise à établir un système juste et transparent d'administration des terres. Ce projet élabore une stratégie de genre et prévoit de sensibiliser les chefs traditionnels ainsi que d'élargir l'accès des femmes à la terre. Toutefois, on s'accorde généralement à reconnaître cependant au Ghana que ces efforts doivent être complétés par des réformes juridiques, qui garantissent les droits de propriété des femmes afin de trouver une solution durable au problème.

Division sexospécifique du travail dans l'agriculture

4.3.5 Il existe une nette division du travail dans l'agriculture et la commercialisation des produits agricoles au Ghana. Les femmes s'occupent plus des tâches comme le plantage, le désherbage, l'arrosage, la récolte, le transport des produits agricoles, la transformation de ces produits et la commercialisation des petites quantités des récoltes. Mais, on dispose de données à travers le pays qui montrent qu'en plus de jouer des rôles actifs dans les exploitations familiales, les femmes ont également leurs propres parcelles où elles pratiquent leurs propres cultures.

4.3.6 Les hommes interviennent à l'étape de défrichage initial, de culture des sols et de la commercialisation des grandes quantités de produits agricoles, particulièrement au niveau bord-champ. Les hommes décident également de l'utilisation des terres, des intrants, de la main-d'œuvre et de la commercialisation. En outre, ils s'adonnent à la production des cultures pérennes plus lucratives, comme le cacao et les cultures d'exportation non traditionnelles comme l'horticulture et les légumes. Les femmes, en majorité, s'occupent de la production de vivriers, essentiellement parce que cela nécessite moins de capitaux et d'investissement en main-d'œuvre, par rapport aux cultures commerciales. Au Ghana, les femmes sont obligées de travailler sur les terres de leurs époux, même si elles ne jouissent des revenus. Traditionnellement, les hommes dominent la culture et la commercialisation du cacao, qui nécessitent des capitaux et des investissements élevés en main-d'œuvre.

Cultures agricoles

4.3.7 La participation des femmes à la production des cultures agricoles est élevée, comparée à la production animale. Cependant, comme indiqué plus haut, elles interviennent en grande partie dans la production de cultures vivrières. Les cultures produites par les agriculteurs ghanéens comprennent le maïs, le sorgho, l'igname et le mil, et les femmes contribuent à cette production tout en cultivant des compléments comme le riz, la patate, l'haricot, l'arachide et les légumes pour compléter les cultures de bases. Les principales cultures pérennes sont le cacao, le coton, l'hévéa et l'huile de palme. Ces dernières années, l'anacarde et le coco se sont ajoutés à la liste.

Transformation et commercialisation des produits alimentaires

4.3.8 Selon l'enquête de 2000, 61 % de tous les ménages interviennent dans la transformation de produits alimentaires, dont le maïs, le manioc, l'arachide, le décorticage et le fumage du poisson à la fois pour la consommation domestique et la vente. La vente des produits agricoles transformés à domicile et du poisson fumé rapporterait 1283 milliards par an. La transformation des produits alimentaires est assurée à 90 % par les femmes. Les principales activités de transformation de produits alimentaires comprennent la fabrication d'huile végétale et de palme, la transformation du malt, la production de *pito* (bière locale) et la fabrication de *gari*. Quoique généralement des méthodes traditionnelles soient utilisées pour la transformation des produits alimentaires, des technologies améliorées (amélioration des méthodes traditionnelles plutôt que l'introduction de technologies totalement nouvelles) ont été adoptées avec succès au niveau du fumage du poisson, de la fabrication du *gari* et de l'huile de palme.

4.3.9 Pour les femmes dans les régions Nord et Nord-est, la production de beurre de *karité* constitue une activité génératrice de revenu majeure. Selon les études, l'accès des femmes au *karité* dépend des modes de tenure. La fabrication comporte sept étapes ardues qui nécessitent une moyenne de 20 heures de travail pour produire un kilogramme de beurre de *karité*. Les femmes producteurs travaillent en groupes (on dénombre environ 1000 groupes comptant respectivement une moyenne de 30 membres), sur des parcelles individuelles. Près de 80 % de la production totale sont assurés moyennant la technologie traditionnelle, dont l'efficacité s'établit à 62 %. La pénurie de bois de chauffe et le manque d'énergie conventionnelle et de substitution pour la fabrication du beurre de *karité* et la transformation d'autres produits agricoles constituent une contrainte et limitent la productivité et le revenu. Seul un nombre limité de transformatrices d'aliments bénéficie des plans de microcrédit et de fourniture d'équipements de transformation de produits agricoles distribués dans le cadre de différents projets. Les femmes qui ne peuvent pas exercer cette activité cherchent un emploi dans l'une des 6 entreprises d'exportation de beurre de *karité*.

Exportations agricoles

4.3.10 Quoique la majorité des femmes agriculteurs soient des productrices d'aliments, on trouve un petit nombre dans la production de cultures pérennes et l'agriculture tournée vers l'exportation. Dans les deux régions, à savoir Ashanti et Brong Ahafo, où prédomine le système matrilineaire et où le taux de possession des terres par les femmes est supérieur, on estime que les femmes représentent environ 30 % des producteurs de cacao. Plusieurs femmes accèdent aux plantations de cacao notamment par succession et en travaillant sur les terres de leurs époux. Selon certaines études, des femmes seraient employées dans des entreprises promotrices d'exportations agricoles. À titre d'exemple, la Volta River Estates (VRE), une entreprise d'exportation de banane, compte une main-d'œuvre féminine d'environ 20 %. La majorité d'entre elles sont employées comme main-d'œuvre non qualifiée pour le lavage et le conditionnement des bananes, tandis que les hommes assurent les tâches de récolte, de désherbage, de replantage et occupent des postes de direction.

Élevage

4.3.11 Au Ghana, plus de 80 % des ménages possèdent un ou plusieurs types d'animaux. Il existe une forte discrimination fondée sur le sexe dans la production animale. Le gros bétail, notamment les vaches, les chevaux et les ânes, mais également les moutons et les pintades appartiennent aux hommes. Quant aux femmes éleveurs, elles se concentrent sur la volaille et les chèvres. Dans la région Nord-est, les moutons appartiennent essentiellement aux hommes, car ils ont une valeur particulière au regard de la coutume (dote) et coûtent même plus cher que les chèvres sur les marchés. Les animaux possédés par les hommes constituent également le patrimoine familial, qui peut être transmis aux générations d'héritiers de sexe masculin. Les femmes ne peuvent seulement hériter que lorsqu'il n'existe pas d'héritier de sexe masculin dans la famille. Quoique les hommes possèdent le plus gros bétail, la part de travail des femmes dans les activités d'alimentation, de soins et de traite ne saurait être sous-estimée.

Pêche

4.3.12 Le Ghana possède une façade côtière de 528 km. Le secteur de la pêche constitue une importante source de revenu pour 2 millions (10 % de la population) de personnes, et la consommation de poisson par habitant est d'environ 22 kg par an. Selon des rapports, le secteur de la pêche a contribué pour 4,3 % au produit intérieur brut (PIB) en 2004, en baisse par rapport

au taux de 5 % enregistré en 1998. Sa contribution aux recettes d'exportation et en devises est élevée, environ 12 % de la production nationale totale de poissons étant exportés. Les données disponibles indiquent une hausse constante des exportations de poissons au fil des ans. Le Ghana, jadis connu comme la nation productrice de poisson de l'Afrique de l'Ouest, ne peut aujourd'hui satisfaire que 60 % de la demande intérieure de poisson, le reste étant assuré à partir des importations. La pêche artisanale est le type dominant au Ghana et se pratique avec les pirogues, suivie de la pêche industrielle et semi-industrielle.

4.3.13 Au fil des ans, le secteur de la pêche a connu un déclin du fait des conditions écologiques naturelles et pour d'autres raisons. Il existe une forte prévalence de la pauvreté au sein des communautés de pêcheurs. La haute saison se situant seulement entre les mois de juillet et de septembre, les revenus tirés de la pêche ont un caractère particulièrement saisonnier.

4.3.14 Au niveau de la pêche artisanale, il existe une division distincte du travail entre les hommes et les femmes. Si certaines femmes possèdent des barques, l'essentiel des équipages est constitué d'hommes. Les femmes s'occupent majoritairement des aspects de transformation, de transport et de commercialisation du poisson. Des études montrent que les « fish mammies » (mareyeuses) assurent environ 90 % de la production, de la transformation et de la commercialisation des ressources de la pêche artisanale. Il existe souvent une interaction et une collaboration très étroites entre les pêcheurs et les femmes formatrices et vendeuses de poisson. Bien qu'il n'existe pas de données nationales, quelques études de cas donnent un éclairage sur la condition socioéconomique de ces femmes. La plupart des femmes mareyeuses sont analphabètes et ont des personnes à charge, avec en moyenne six personnes par ménage. Leur principale source de capital est constituée par leurs épargnes personnelles. Il existe une forte demande non satisfaite de la part des mareyeuses en ce qui concerne les services de vulgarisation. Le manque de ressources et la pénurie de personnel sont les principales raisons avancées pour expliquer la faible capacité du système de prestation des services de vulgarisation agricole pour répondre aux demandes des mareyeuses.

4.3.15 Le ministère de la Pêche (créé en 2004) a élaboré une nouvelle politique en vue d'améliorer la performance du secteur et de veiller à ce que le pays dispose de la capacité nécessaire pour être compétitif sur les marchés internationaux. Il vise également à amener certaines communautés de pêcheurs à se tourner vers des activités et des sources de revenu de rechange, comme l'aquaculture et la production de cultures agricoles. Le ministère encourage la pisciculture et fournit une assistance technique aux entrepreneurs. On compte actuellement 1040 pisciculteurs enregistrés avec 2800 bassins. La pisciculture nécessite l'accès à la terre et aux capitaux, ce qui explique que la participation des femmes à ce type d'entreprises soit limitée.

Cadre politique et institutionnel

4.3.16 La Stratégie d'accélération de la croissance et du développement agricoles (AAGDS) a été élaborée par le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture (MOFA) en réponse au Programme de développement à moyen terme (MTDP) du gouvernement. Dans le cadre de son objectif visant à améliorer et à mobiliser les différentes ressources humaines en vue de l'accélération de la croissance, l'égalité des sexes est devenue un impératif, compte tenu de l'importance des rôles et des contributions à la production agricole des femmes, qui cependant faisaient l'objet de marginalisation dans la programmation.

4.3.17 Le ministère a été félicité pour ses efforts visant à institutionnaliser l'intégration du genre, notamment par la création de la direction Femme et agriculture (WIAD) déjà au début des années 70. Les compétences du ministère vont du niveau institutionnel au niveau communautaire, et ses domaines de programmation comprennent : sécurité alimentaire et nutrition, ajout de valeur, gestion des ressources familiales et agricoles, intégration des questions de genre, programmes de renforcement des capacités. Il est représenté dans tous les districts, ce qui facilite le travail au niveau communautaire. Quoique étant une direction par définition, WIAD manque de capacités de décision au niveau de sa direction pour initier et faire avancer les politiques de façon à placer les questions de genre au cœur de l'institution. WIAD joue un rôle consultatif dont l'effet dépend de la réponse de la direction. Le positionnement de WIAD au sein du projet national de vulgarisation a ses avantages, dont la capacité d'influer sur la programmation communautaire. En revanche, le fait de se trouver en marge du mécanisme de décision de la direction limite son pouvoir de négociation et d'influence. En outre, WIAD ne bénéficie que de 1 % du budget total du MOFA.

4.3.18 Une autre mesure clé prise par le ministère afin d'institutionnaliser le genre est l'élaboration de la Stratégie de promotion du genre et de l'agriculture, qui vise, à juste titre, à prendre en compte les divers besoins de développement national. Le document identifie des domaines clés et pour chaque objectif, des activités, des stratégies et des indicateurs ont été définis pour guider la mise en oeuvre. S'il ne prévoit pas d'estimations budgétaires, le document de stratégie fournit toute l'orientation nécessaire pour intégrer les questions de genre dans l'agriculture. Le MOFA est le seul ministère sectoriel qui dispose d'une stratégie aussi exhaustive pour la prise en compte des questions du genre. Le défi se situe au niveau de la mise en oeuvre effective de la stratégie et de la réalisation des résultats envisagés.

4.4 Le secteur de l'éducation

Enseignement primaire

4.4.1 Les données disponibles montrent que les taux d'inscription au niveau primaire sont bien meilleurs qu'au niveau supérieur. Durant l'année scolaire 2005/06, on a enregistré 10 731 écoles maternelles (publiques et privées), avec un taux total d'inscription de 1 065 964 élèves (50 % d'inscription pour les filles) à l'échelle nationale. Le secteur préscolaire reste largement une affaire du secteur privé. Des réformes en cours encouragent la formalisation et la régularisation de l'enseignement préscolaire dans le cadre du système scolaire formel. Jusqu'ici, plusieurs écoles primaires ne disposaient pas de préscolaire.

4.4.2 Le taux d'inscription total s'établit à 3 239 462 élèves au niveau primaire et la parité entre les sexes a été atteinte dans l'ensemble des 138 districts, excepté 15. Cependant, dans les communautés rurales, particulièrement dans le Nord du pays, un taux aussi important que 30 % d'enfants en âge d'aller à l'école n'est pas scolarisé. Dans les districts comme Bole, dans la région Nord, le taux d'inscription net pour les garçons est de 37,4, tandis que celui des filles pour le même groupe d'âge est de 35,8 %. Il est à noter que si l'écart entre les sexes est marginal, les différences entre les régions se situent à 40 % en dessous de la moyenne nationale. Le taux total d'inscription est de 1 121 887, avec un taux brut d'inscription de 74,7 % et un taux net d'inscription de 74,5 % au premier cycle du secondaire, où le fossé entre les sexes continue de se creuser davantage (pour les communautés rurales et du Nord (70 %)). Au premier cycle, les écarts commencent à se creuser, particulièrement dans les communautés rurales et du Nord.

Tableau 3
Taux bruts et nets d'inscription dans l'éducation de base, 2000-2005

| Année | Taux brut d'inscription (TBI) | | | Taux net d'inscription NER | | |
|---------|-------------------------------|---------|--------|-------------------------------|---------|--------|
| | Total | Garçons | Filles | Total | Garçons | Filles |
| 2000/01 | 78,6 | 82,2 | 74,8 | | | |
| 2001/02 | 80,0 | 84,0 | 77,0 | 59,0 | 61,0 | 58,0 |
| 2002/03 | 75,0 | 78,8 | 72,5 | 55,9 | 57,4 | 54,5 |
| 2003/04 | 78,4 | 81,4 | 75,3 | 55,6 | 56,5 | 54,7 |
| 2004/05 | 83,3 | 86,2 | 80,3 | 59,1 | 60,0 | 58,3 |

Source : MOE/GES (March 2006. Towards Gender Parity in Primary Education in Ghana:

Tableau 4
Tendances de la scolarisation au niveau de l'éducation de base (enseignement privé et public)
par sexe et par niveau

| Année | Éducation de base | | Premier cycle du secondaire | |
|-------|------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| | Total des inscriptions | % de filles | Total des inscriptions | % de filles |
| 2000 | 2 477 657 | 47,4 | 804,245 | 45,7 |
| 2001 | 2 586 108 | 47,4 | 865,606 | 45,9 |
| 2002 | 2 524 237 | 47,5 | 865,208 | 45,8 |
| 2003 | 2 686 133 | 47,7t | 919,334 | 45,7 |
| 2004 | 2 929 536 | 47,9 | 1 010,246 | 45,7 |
| 2005 | 3 122 903 | 48,6 | 1 041,002 | 46,5 |

Source : MOE/EMIS(2007). ACCESS Project

Enseignement secondaire

4.4.3 En ce qui concerne le deuxième cycle du secondaire, le Rapport préliminaire sur la performance du secteur de l'éducation (2006) révèle l'existence de 485 lycées publics et 68 établissements privés agréés, soit un total de 553. Le total des inscriptions dans les établissements publics et privés agréés pour 2005/06 était de 384 455, dont 219 844 (57 %) de garçons et 164 611 (43 %) de filles. Dans l'ensemble, les inscriptions au secondaire avaient baissé de 40 % en 1997 à 38 % en 2003, ce qui implique une hausse du taux d'abandons. Pour les garçons, ce taux avait affiché une baisse appréciable, de 43,6 % en 1997 à 37,9 %, tandis que celui des filles affichait une légère hausse, passant de 36,4 % en 1997 à 38,4 % en 2003. Il existe également des écarts importants entre les taux d'inscription en milieu urbain (50,5 %) et en milieu rural (28,7 %). Ces écarts étaient encore plus importants pour les pauvres. Pour ce qui est des pauvres urbains, le taux était de 40,3 % tandis que celui des pauvres ruraux s'établissait à 15,2 %. À ce niveau où les frais d'écolage sont plus élevés, la pauvreté constitue une question majeure qui détermine le choix des personnes à scolariser. Lorsque les ressources pour l'éducation des enfants sont limitées, c'est bien souvent les filles qui restent à la maison. En outre, les pressions socioculturelles entraînent souvent des taux d'abandon plus élevés pour les filles du fait du mariage, des grossesses et/ou de la maternité. Si la tendance actuelle se maintient, le Ghana a peu de chance de réaliser les cibles de l'OMD 3 – promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes – à tous les niveaux du système éducatif.

4.4.4 Un système d'éducation spéciale existe pour les différentes catégories de personnes ayant des handicaps, par exemple des problèmes de vue, d'audition et/ou un retard mental. Selon le rapport (2006) cité plus haut, pour 2005/06, le total des inscriptions à tous les niveaux s'élève à **4 722 1,901 (40,3%) de femmes**.

Enseignement technique et professionnel (TVET)

4.4.5 Des programmes variés de formation technique et professionnelle formelle et informelle sont offerts à différents niveaux dans plusieurs institutions. On estime qu'une part de 5 à 10 % de la formation professionnelle est assurée par les institutions publiques, 10 à 15 % par des ONG, des institutions à but lucratif et non lucratif et 80 à 90 % sous forme d'apprentissage informel. La formation professionnelle formelle est assurée au niveau du primaire, du premier et du deuxième cycle ainsi que dans les écoles de formation professionnelle et technique. Ces services de formation professionnelle touchent, selon les estimations, seulement 250 000 diplômés de la formation de base par an. Aux niveaux supérieurs, environ 150 000 diplômés du premier cycle du secondaire n'ont aucune opportunité d'accéder à l'éducation/formation formelle.

4.4.6 Il existe une discrimination par rapport aux professions - les garçons étant formés dans les métiers comme la menuiserie, la mécanique-auto et autres - pour lesquels il existe des possibilités considérables d'emplois et de revenus. Les filles, en revanche, se concentrent sur l'économie domestique, la coiffure, le tricotage, la couture, etc. À titre d'exemple, 21 des 25 centres de formation gérés par la Direction du développement rural du ministère de l'Administration locale, du Développement rural et de l'Environnement (MLGRDE) forme des femmes et des jeunes filles exclusivement dans les métiers cités. Le travail préliminaire à l'Institut national de formation technique et professionnelle (NVTI), où il est offert aux filles et aux garçons le choix de leurs professions, est infime mais prometteur.

Enseignement supérieur

4.4.7 Pendant longtemps seulement 20 % des élèves ayant achevé le cycle secondaire étaient admis dans l'enseignement supérieur au Ghana. Les réformes récentes se sont traduites par une forte augmentation du nombre des institutions, des programmes et des inscriptions. Les données disponibles pour 2005/2006 indiquent que sur un total national d'inscriptions enregistrées par les universités publiques s'établissant à 84 078, les femmes représentaient 34,67 % et les hommes, 65,33 %. Sur le total des 11 659 étudiants inscrits aux programmes de premier cycle, la proportion des femmes n'est que de 35,55 %.

Tableau 3
Inscriptions des femmes dans les universités publiques, 1996-2001

| Année | Total | Femmes | Part des femmes |
|-----------|--------|--------|-----------------|
| 1996/7 | 23 126 | 6 133 | 26,5 |
| 1997/8 | 26 684 | 6 535 | 24,5 |
| 1998/9 | 31 501 | 8 266 | 26,2 |
| 1999/2000 | 36 221 | 9 663 | 26,7 |
| 2000/01 | 40 673 | 12 128 | 29,8 |

Source : MoE/NCTE(Oct. 2001) and Statistical Digest of Universities and Institution of Professional Studies(2001)

Au niveau supérieur, des efforts sont en cours en vue d'améliorer l'inscription des femmes, notamment à travers des programmes relais, un système de quota ainsi que l'amélioration de l'hébergement dans les résidences universitaires.

Formation des enseignants

4.4.8 La formation pédagogique au Ghana est assurée dans les écoles normales, les écoles supérieures et les universités. Les écoles normales (TTC) donnent une formation initiale aux instituteurs pour enseigner au primaire. Les récentes réformes ont érigé le certificat en diplôme. Des programmes de formation en cours d'emploi sont également offerts dans plusieurs institutions en vue d'obtenir des diplômes, des diplômes universitaires, et des masters dans les universités et polytechniques sur l'étendue du territoire. Les données disponibles indiquent l'existence de disparités entre les sexes dans la formation des enseignants. En 2005/06, sur 25 534 inscrits dans les TTC, 42,1 % étaient des femmes. À l'université, le taux de femmes inscrites dans la formation pédagogique était seulement de 35,78 % en 2005/06. Actuellement, la proportion des femmes est de 31 % au primaire, 20 % au premier cycle du secondaire et 14 % au second cycle.

Encadré 1 Réduction de l'écart entre les filles et les garçons dans les filières scientifiques et technologiques

Le programme d'ateliers d'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques (SMTE) constitue le premier effort majeur visant à s'attaquer aux disparités entre les sexes dans l'éducation. Le programme est né du programme national général de promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie pour l'accélération du développement national (GoG 1995). Le premier atelier, qui a été lancé sous forme d'activité nationale à l'intention de 200 filles sur toute l'étendue du territoire, a été rapidement transformé en un programme sectoriel, régional et à l'échelle des districts dans l'optique d'accroître la participation et la couverture. Les ateliers consistent en l'enseignement pratique des sciences, l'imitation de rôles, l'éducation par les contacts entre les personnes elles-mêmes, l'entraînement à l'assertivité, la formation aux sexes spécifiques et des voyages scolaires éducatifs. Depuis sa mise en place, le programme a donné l'occasion aux jeunes filles de divers arrière-plans de découvrir le côté appliqué des sciences, amélioré leur confiance et fourni des informations pour choisir les cours proposés, et favorisé l'amitié entre les filles, et entre les bénéficiaires et les encadreurs. L'insuffisance de ressources a souvent fait peser des incertitudes sur la poursuite de ce programme.

Unité de promotion de l'éducation des filles

4.4.9 Dans le cadre des efforts visant à améliorer la formation des femmes dans un système qui reste largement dominé par les garçons, l'Unité de promotion de l'éducation des filles (GEU) a été créée en 1989 afin de jouer le rôle de chef de file en matière d'amélioration de l'éducation des filles. Malheureusement, le travail de la GEU a été limité au niveau de la formation de base. La GEU maintient un système de gestion complexe qui est fonctionnel aux niveaux national, régional et des districts. Les unités de promotion de l'éducation des filles ont été créées dans l'ensemble des 10 régions et des 138 districts. L'équipe des agents dans les régions et les districts comprend également des responsables des domaines plus sensibles comme la science, la technologie, les mathématiques et la formation technique. Ces responsables œuvrent pour améliorer l'accès, notamment à travers la sensibilisation et des programmes spéciaux tels que les ateliers annuels d'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques (STME). Cette bonne pratique pourrait être reproduite au niveau du deuxième cycle du secondaire et au-delà afin de réaliser la parité entre les filles et les garçons à tous les niveaux. La GEU, jadis logée au sein du ministère a été récemment transférée à la « Literacy House ». Si cette relocalisation a permis d'obtenir plus d'espace de bureau pour l'Unité qui ne cessait de croître, elle a également réduit la visibilité de la GEU au sein du ministère sectoriel. Entre temps, le Bureau de promotion de la femme au ministère ne reste qu'un simple appendice.

Alphabétisation

4.4.10 En 2003, près de 53,4 % de la population âgée de 15 ans et plus pouvaient lire et écrire, soit une hausse de 10 % par rapport au taux de 1997. Cela dit, il existe des différences entre les âges, les sexes et les régions. Le taux d'alphabétisation des hommes est de 65,8 % contre 42,3 % pour les femmes à l'échelon national. Les taux d'alphabétisation des adultes les plus faibles, en dessous de la moyenne nationale, ont été enregistrés dans les trois régions du Nord, à savoir la région Nord (22,6 %), la région Nord-est (23 %) et la région Nord-ouest (24,4%), tandis que les taux les plus élevés étaient enregistrés dans quatre régions du Sud : Ouest, (56,5 %) ; Greater Accra (77,6 %) ; Est (56,6 %) et Ashanti (60,5 %).

4.5 Le secteur de la santé

4.5.1 Le service de la statistique du Ghana (GSS) évalue l'accès aux soins de santé sous l'angle de la proximité. En utilisant le critère limité de proximité, le GSS indique que seulement 57,6 % de la population ont accès à un centre de santé situé à une distance couverte en 30 minutes. Si 78,5 % des citoyens bénéficient d'un tel accès, pour les populations rurales, il est limité à 42,3 %. Au sein de la catégorie urbaine, le taux d'accès pour les pauvres est inférieur, s'établissant à 72,7 %, contre seulement 27 % des pauvres ruraux qui ont accès à un centre de santé situé à une distance couverte en 30 minutes.

4.5.2 Au chapitre de l'évaluation de l'adéquation, l'enquête CWIQ de 2003 indique que seulement 18,4 % consultent un professionnel de la santé. Les raisons d'un si faible recours pourraient aider à clarifier les questions relatives à l'accès. Sur les 92 % de femmes en grossesse au cours des 5 années précédant l'enquête EDS de 2003, seulement 21 % avaient été consultées par un médecin. Un taux aussi élevé que 71 % avait consulté une infirmière ou une sage-femme, 1 %, une accoucheuse traditionnelle, tandis que 6 % n'avaient bénéficié d'aucun soin prénatal. Dans ce cas, on pourrait conclure que le taux d'accès est satisfaisant, mais que la qualité des services est inadéquate. Par ailleurs, seulement 46 % des naissances intervenues sur la période des cinq années précédant l'enquête EDS de 2003 avaient bénéficié de l'assistance de professionnels de la santé, dont 36 % dans des formations sanitaires publiques et 9 % dans les centres de santé privés. En outre, 53 % des naissances sont intervenues à domicile. Par conséquent, le taux des naissances assistées par un professionnel de la santé reste faible.

4.5.3 Il ressort également des données de l'enquête démographique et de santé (EDS) de 2003 que l'indice total de fécondité reste élevé, s'établissant à 4,4, avec des écarts marqués en fonction des caractéristiques de l'arrière-plan. La fécondité chez les femmes en milieu rural, qui s'établit à 5,6 est presque deux fois plus élevée que celle des femmes urbaines, qui est de 3.1. La région Nord affiche le taux le plus élevé, avec 7, et la région de Greater Accra, 2.9, soit le plus bas. Le taux pour les femmes instruites est de 2,5 contre 6 pour les femmes analphabètes. De même, le taux pour les femmes qui se trouvent dans le quintile de richesse le plus bas est de 6,4, tandis que celui du quintile supérieur s'établit à 2,8. Cette situation soulève des questions quant à l'accès à l'information sur la santé reproductive et les services de santé sexuelle et de la reproduction des femmes.

4.5.4 Les données de l'EDS de 2003 montrent que la connaissance des contraceptifs est quasi-générale, le taux pour les femmes âgées de 15- 49 étant de 98 %, et celui des hommes de la même tranche d'âge, 99 %. Toutefois, l'utilisation des contraceptifs est beaucoup plus faible chez les femmes mariées, s'établissant à 25 %. L'utilisation des contraceptifs est plus élevée

chez les femmes en milieu urbain, avec 31 %, contre 21 % pour les femmes rurales. Le revenu constitue un autre facteur, les femmes du quintile supérieur ayant un revenu supérieur de 35 % contre 14 % pour celles du quintile inférieur.

4.5.5 Les taux de mortalité des adultes, de mortalité maternelle et infantile restent élevés. La mortalité infantile est de 64 pour 1000 naissances vivantes et la mortalité juvénile, de 50 pour 1000 enfants âgés d'un an. L'incidence des maladies est également élevée et présente une dimension sexospécifique. Les données sur la morbidité en régime d'hospitalisation de janvier à décembre 2005 des Services de santé du Ghana (GHS) indiquent que les avortements, les complications liées aux grossesses et le paludisme en cours de grossesse figuraient en première place sur la liste des cas enregistrés dans les services d'hospitalisation à l'échelle nationale. Le nombre d'hospitalisations pour cas de SIDA était plus élevé pour les femmes (841) que pour les hommes (576). Sur l'ensemble des cas d'hospitalisation, 44 % concernaient les hommes contre 56 % pour les femmes. Ces chiffres reflètent également le fait que les femmes viennent tardivement en consultation en cas de maladie, ce qui les rend plus susceptibles d'être hospitalisées que les hommes.

4.5.6 En ce qui concerne l'infrastructure de soins et la prévention des infections, le GSPA (2002) a constaté que seulement 38 % des centres de santé bénéficiaient de 24 heures d'alimentation en électricité, 66 % avaient de l'eau courante sur site, dont seulement 39 % bénéficiaient d'une fourniture toute l'année, 70 % disposaient de savon, 54 % des gants et 67 %, d'un matériel de désinfection ou de stérilisation, dont seulement 51 % étaient dotés à la fois en équipement et en personnel. Pour ce qui des soins de santé de l'enfant, 63 % avaient les composantes essentielles de soins curatifs, de suivi de la croissance et de vaccination systématique.

4.5.7 Au titre des services, des services de planification familiale étaient disponibles dans 89 % de l'ensemble des services, avec la stérilisation pour les hommes ou les femmes offerte dans 76 % de ces centres. S'agissant des services de santé maternelle, 88 % offrent des soins prénatals, 70 %, des soins postnataux et 21 % des soins *post-abortum*. Près de 50 % de l'ensemble des formations disposaient de fournitures essentielles pour les soins prénatals, des services de soins des IST étaient offerts à 67 %, avec des médicaments disponibles dans 32 % d'entre-elles. Également, quelque 25 % de formations couvertes par l'enquête offraient des services de soins du VIH/SIDA, seulement 41 % d'entre-elles proposant des services de dépistage et de conseils volontaires. Toutefois, grâce à l'expansion et à la régionalisation du programme de lutte contre le VIH/SIDA et des autres services, la disponibilité a été sensiblement accrue.

Politique de santé

4.5.8 Le secteur de la santé, en tant que secteur prioritaire, a été guidé par des cadres stratégiques tels que le MTDP, les OMD et les DSRP au plan national et par la politique nationale de santé. Actuellement, la politique nationale de santé de 2006, dont le thème est « Créer la richesse à travers la santé » illustre bien le rôle central de la santé dans le développement national, car seule une nation en bonne santé peut être productive. Le document de politique de genre et de santé a été élaboré en 1996 en reconnaissance de l'importance des questions de genre dans la fourniture des services de santé, et également pour servir de guide au processus d'intégration des questions de genre dans le secteur. Au moment de la collecte des données, le document faisait l'objet de revue et n'était pas disponible pour consultation. Les échanges avec les responsables ont, cependant, permis d'apprendre que la politique était en cours de renforcement pour tenir compte des lacunes du document précédent, afin d'offrir un cadre pour le comblement du fossé entre les sexes dans le secteur de la santé.

4.5.9 La Politique nationale de santé reproductive des adolescents de 2000, élaborée par le Conseil national de la population, constitue un autre document important qui reconnaît les liens entre le genre et la santé. Ce document offre un cadre pour la résolution des problèmes de grossesses chez les adolescentes, la sexualité des adolescents et le mariage précoce ainsi que les questions de santé connexes, notamment la mortalité infantile, la mortalité maternelle, les taux de fécondité, la planification familiale et l'éducation sexuelle. La Politique nationale en matière de population de 1994, également en cours de revue, fait abondamment référence aux questions de politique et de santé ayant des implications pour l'égalité des sexes et les droits de la femme.

Services de planification de santé communautaire (CHPS)

4.5.10 Le Ghana met actuellement en œuvre une nouvelle approche en matière de prestation de services de santé, qui s'articule autour des Services de planification de santé à base communautaire (CHPS). Cette initiative vise à rapprocher davantage les services de santé des communautés. Des programmes similaires ont été organisés sur le cancer, le tétanos, le paludisme, le planning familial, la dracunculose, six maladies mortelles et la méningite cérébro-spinale.

4.5.11 Le secteur de santé a ainsi développé les capacités nécessaires pour la collaboration au niveau communautaire et mis en place des réseaux pour la mise en œuvre des programmes. Du fait de la nécessité d'accorder la priorité en fonction des niveaux de risque, les femmes enceintes ont été ciblées dans les campagnes de prévention du VIH/SIDA, du tétanos et du paludisme, quoique des services soient offerts gratuitement au grand public.

4.5.12 Depuis 2000, spécifiquement dans le cadre des GPRS I et II, les initiatives nationales de développement dans le secteur de la santé ont érigé en priorité les trois OMD relatifs à la réduction de la mortalité juvénile, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme. Comme souligné dans l'analyse de référence du secteur de la santé, l'un des cinq domaines d'intervention du secteur de la santé était l'« accélération de la mise en œuvre d'interventions à impact élevé en vue d'atteindre les OMD ». Cette vision a amené le gouvernement à accorder une attention particulière aux besoins de santé des femmes, ce qui, il est à espérer, aura pour effet de sensibiliser davantage aux questions de genre et de santé. En tant que principale cause de décès, le paludisme a non seulement retenu l'attention au plan de l'éducation et de la recherche, mais également fait l'objet de programmes ciblant les femmes enceintes et les jeunes enfants. Le programme de campagne contre le tétanos comporte également une composante spéciale en faveur des femmes enceintes. Le dépistage volontaire du VIH/SIDA est également gratuit pour les femmes enceintes. Le ciblage spécial des femmes enceintes découle de la prise de conscience de la vulnérabilité accrue et des implications pour la morbidité et la mortalité juvéniles. Il est peu probable que le Ghana réalise la cible de l'OMD 5 de réduction de 75 % du taux de mortalité maternelle d'ici à 2015.

Obstacles culturels à la santé des femmes

4.5.13 Il existe des perceptions, des croyances et des pratiques chez plusieurs groupes ethniques qui continuent de freiner l'accès aux soins de santé. Le recours aux interprétations spirituelles pour des maladies physiques se traduit par des retards dans la présentation aux consultations auprès des professionnels de la santé, la conséquence étant des décès. Les femmes qui connaissent des grossesses difficiles pourraient recourir à des spirites jusqu'à ce que la situation leur échappe. La position de subalterne des femmes dans la société limite leurs

pouvoirs économiques et de décision en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Des pratiques comme le mariage précoce, la mutilation génitale des femmes, le placement familial et les fiançailles ont des implications directes ou indirectes sur la santé reproductive des femmes.

4.5.14 Certaines croyances culturelles et religieuses interdisent l'exposition du corps d'une femme à un homme autre que son mari. Ce facteur décourage les femmes à signaler les maux qui affectent leur santé sexuelle et reproductive. La polygamie encourage les comportements sexuels à risque chez les hommes, tandis que les droits limités à la santé sexuelle/reproductive des femmes dans le mariage réduisent leur capacité à négocier avec leurs maris afin d'avoir des pratiques sexuelles sûres, les conséquences étant l'exposition à la violence sexuelle et la propagation des infections sexuellement transmissibles. D'autre part, en tant que seules personnes chargées, dans une large mesure, d'assurer les services ménagers, les femmes sont plus exposées au risque de santé durant la grossesse. Les femmes enceintes dans les communautés rurales sont en effet encouragées à travailler dur car la tendance générale est de croire que le fait d'être très actif durant la grossesse contribue à faciliter l'accouchement. Quoique actuellement en cours de changement, les totems alimentaires chez certains groupes ethniques du Nord du Ghana, notamment les Frafra, interdisent les femmes, et dans certains cas les enfants, de manger des œufs et du poulet. Le programme en matière de genre et de santé se doit de tenir compte des questions mentionnées ci-dessus et d'adopter une approche holistique en ce qui concerne le bien-être des femmes et des jeunes filles.

4.6 Le secteur de l'infrastructure

4.6.1 Le développement de l'infrastructure constitue une composante majeure des efforts du développement national du Ghana. Les investissements nationaux massifs dans le secteur de l'infrastructure illustrent son importance dans le développement national. À titre d'exemple, les secteurs routiers, des transports, de l'énergie, des travaux publics et de l'habitat représentent 10% du total des dépenses publiques réelles en matière de réduction de la pauvreté sur la période allant de janvier à septembre 2006. En ce qui concerne le secteur de l'infrastructure, en particulier le transport, l'énergie, l'eau et l'assainissement représentent des sous-secteurs importants qui devront faire l'objet de revue sous l'angle du genre.

Transport

4.6.2 L'amélioration du transport public facilite la mobilité des femmes et accroît leur accès aux marchés, à l'emploi et aux services sociaux tels que l'éducation, la formation et les centres de santé. En Afrique subsaharienne, les femmes peuvent assurer une plus grande part des tâches de transport dans les zones rurales. Selon une étude de la Banque mondiale, 87 % des déplacements en milieu rural en Afrique se font à pied. Sur ce pourcentage, le temps et les efforts des femmes représentent 65 % du temps et des efforts des ménages consacrés au transport¹⁰. La situation au Ghana n'échappe pas à cette règle. Selon les données du CWIQ II, seulement 55,8 % des communautés rurales ont accès aux routes toute l'année, contre 81,2 % en milieu urbain et 67,4 % au plan national. Au même moment, un taux aussi élevé que 20,6 % des populations rurales n'ont accès aux routes que durant certaines périodes de l'année (saison sèche), 18,5 % jugent les routes pas faciles d'accès, tandis que 5,1 % ne bénéficient d'aucun accès aux routes.

¹⁰ Cited in Grown, C., G. R. Gupta, A. Kes: Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women. 2005.

Énergie

4.6.3 L'accès à l'éclairage et à l'électricité n'est pas non plus universel, comme le montre l'enquête par région sur l'utilisation des deux principales sources, c'est-à-dire l'énergie électrique et le pétrole lampant. Si au plan national, 43,7 % de la population utilisent l'énergie électrique et 54,9 % des lampes tempêtes, on dispose de plus d'électricité dans le Sud du pays, tandis que l'utilisation des lampes tempêtes est plus répandue dans le Nord. Il existe également un fossé entre les zones rurales et urbaines en ce qui concerne la distribution de l'énergie (74 % des ménages en milieu urbain et 16,1 % des ménages dans les zones rurales ont accès à l'électricité). De même, 82,5 % des ménages ruraux sont tributaires des lampes tempêtes, contre 24 % dans les zones urbaines. Le Ghana est aussi fortement tributaire du bois de chauffe et du charbon de bois pour l'énergie. Selon un rapport de 2005, plus de 68 % de l'énergie totale consommée au Ghana est d'origine ligneuse, le ratio demande/offre d'énergie s'établissant à 0,72 et les ménages sans électricité représentant 54 % en 2005. La forte dépendance des ménages tant en milieu rural qu'urbain du bois de chauffe et du charbon de bois pour leurs besoins domestiques implique un surcroît de travail pénible pour les femmes et les jeunes filles, qui sont souvent celles qui collectent et utilisent le bois de chauffe. Cela a également un impact sur la santé humaine et l'écologie.

Eau et assainissement

4.6.4 Le taux d'accès à l'eau à partir des bornes fontaines, des forages et/ou puits protégés est plus élevé dans les zones urbaines, s'établissant à 87,3 %, et plus faible dans les communautés rurales, notamment 63 %, ce qui donne une différence de plus de 20 points de pourcentage. Également parmi les citoyens, les nombreuses communautés défavorisées, telles que les bidonvilles, ont un accès à l'eau bien inférieur. Ces écarts dénotent l'ampleur de la vulnérabilité des communautés par rapport aux sources, ce qui a pour effet de jouer sur leurs besoins de santé et/ou leur précieux temps utile. Les femmes et les jeunes filles étant les seules personnes chargées de collecter de l'eau tant dans les communautés urbaines que rurales, de longues heures sont consacrées à la recherche d'eau avec beaucoup d'énergie investie dans son transport. Une étude révèle que les femmes au Ghana consacrent 700 heures par an à la recherche et au transport de l'eau. Au Ghana, les maladies liées à l'eau représentent 70 % des maladies enregistrées dans les formations sanitaires.

4.6.5 Les directives des Comités d'eau et assainissement communautaires (WATSAN), dont la promotion a été faite dans le cadre du renforcement de la participation communautaire à la gestion de l'eau et de l'assainissement, insistent sur la participation active des femmes aux comités. Les femmes sont associées non seulement en tant que fournisseurs, mais également au processus communautaire de prise de décisions et d'entretien. Toutefois, comme souligné plus haut, on devra particulièrement faire attention aux effets possibles sur la lourde charge de travail des femmes. Selon de récents rapports, le Ghana a des chances d'atteindre la cible des OMD consistant à réduire le taux de personnes n'ayant pas d'accès à l'eau potable d'ici à 2015.

Technologies de l'information et de la communication (ICT)

4.6.6 L'accès effectif aux TIC et leur utilisation peuvent améliorer le leadership et la participation des femmes au développement économique. Un des objectifs spécifiques de la politique en matière de TIC (2003) du pays est d'accélérer le développement des femmes et d'éliminer les inégalités entre les sexes dans l'éducation, l'emploi et la prise de décisions par le biais du déploiement et l'exploitation des TIC tout en renforçant les capacités des femmes et

des jeunes filles et en leur offrant des opportunités. Les efforts déployés par le pays afin de rendre les TIC accessibles aux communautés connaissent une progression rapide. Le ministère de la Communication a utilisé les ressources tirées de l'allègement de la dette au dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) pour ouvrir des centres d'information communautaires dans 230 circonscriptions électorales dans l'optique d'accélérer le développement socio-économique, de fournir aux communautés les informations nécessaires aussi bien pour la croissance économique et le développement social, et également pour combler le fossé numérique entre les zones urbaines et rurales. Si en théorie, on s'attend à ce que les femmes tirent parti de cette initiative, les mécanismes d'intégration de la perspective genre dans le programme ne sont pas clairement définis. Pour l'heure, cette initiative bénéficie du soutien du PNUD et d'autres donateurs.

5. QUESTIONS TRANSVERSALES

5.1 Gouvernance et prise de décisions

5.1.1 Comme indiqué plus haut, les femmes, dans l'histoire du Ghana, notamment au cours de la période précoloniale, ont joué un rôle significatif dans la prise de décision. Toutefois, l'égalité des sexes n'a pas été prise en compte dans la gouvernance politique et les mécanismes de prise de décisions d'aujourd'hui. La représentation actuelle des femmes au parlement est de 10,8%.

Encadré 2 : Politique de discrimination positive visant à promouvoir les femmes aux postes de décision

Conformément à l'article 35 6) b) de la Constitution de 1992, qui invite l'État à prendre les mesures appropriées afin de réaliser un équilibre raisonnable entre les sexes et les régions dans les recrutements et les nominations aux fonctions publiques, le gouvernement a édicté des lignes directrices sur discrimination positive (DP) en vue d'encourager la participation des femmes à la prise des décisions. Cette politique formulée par le gouvernement après Beijing vise une représentation des femmes à hauteur de 40 % à tous les niveaux de l'administration publique, notamment aux offices publics, commissions, conseils, comités et organismes officiels, dont le Conseil des ministres et le Conseil d'État. En 2002, le gouvernement a augmenté le quota des membres femmes nommées au niveau des assemblées de district de 30 % à 50 %. En conséquence, les femmes représentaient 35,5 % des membres nommées dans 97 des 138 districts (on comptait 1188 hommes et 655 femmes). Si ces résultats enregistrés jusqu'ici traduisent des progrès dans la bonne voie, le pays n'a pas été en mesure d'atteindre son objectif.

Tableau 6
Profil sexospécifique des principaux postes de décision

| Postes | Total | Hommes | Femmes | % Femmes |
|------------------------------------|-------|--------|--------|----------|
| Ministres | 29 | 25 | 4 | 1,4 |
| Secrétaires d'État | 38 | 29 | 9 | 23,7 |
| Ministres régionaux | 10 | 10 | 0 | 0 |
| Secrétaires d'État régionaux | 10 | 6 | 4 | 40 |
| Conseil d'État | 24 | 21 | 3 | 12,5 |
| Présidents de conseils de district | 138 | 126 | 12 | 8,7 |
| Parlement | 230 | 205 | 25 | 10,9 |

Source : Abantu for Development (n.d.). List of MoS, MCoS, DCEs & MPs.

5.1.2 Comme le montre le tableau ci-dessus, le fossé entre les sexes au niveau des postes de décision est important à tous les niveaux. Au nombre des raisons citées pour la faible participation des femmes, figurent :

- le sentiment des autorités locales de nomination qu'il n'existe pas assez de femmes ayant les compétences requises pour être nommées (instruites, bien averties ou informées des affaires publiques/capacité à investir du temps, etc.) ;
- la réticence des femmes à occuper de tels postes pour diverses raisons, notamment le manque de temps, la réticence à se porter volontaire pour exercer ces activités publiquement très visibles, etc ;
- le manque de soutien des hommes à leurs épouses occupant ces postes ;
- le manque d'importance attachée au remplissage des quotas par les assemblées.

5.1.3 Le projet du système des Nations Unies pour la promotion de l'égalité hommes-femmes figure au nombre des efforts déployés pour appuyer les femmes lors des élections législatives de 2004. Ce projet a apporté un appui logistique aux 102 femmes candidates. Il a également dispensé une formation aux journalistes afin de présenter une bonne image des femmes candidates. Il a été noté que 25 de ces femmes ont réussi à se faire nommer à des postes de décision.

Les femmes et la gouvernance traditionnelle

5.1.4 Les rôles courants des autorités traditionnelles comprennent : a) gardiens des terres ancestrales et communautaires ; b) gardiens de la culture, des lois coutumières et des traditions, et c) chargés du respect de la loi et du maintien de l'ordre et du règlement des affaires non criminelles. Le droit ghanéen autorise les chefs traditionnels à codifier et, en cas de besoin, à changer les lois coutumières. La GPRS II envisage l'intégration des autorités traditionnelles dans la structure formelle de développement.

5.1.5 Traditionnellement, les *Reines-mères*, qui sont des femmes leaders, jouent divers rôles au sein des communautés. Outre le fait de servir de conseil au chef, elles font de la médiation et participent aux négociations concernant des questions importantes pour le peuple en général, et sont directement responsables du contrôle des affaires familiales, en particulier les questions concernant les femmes et les enfants. Les *Reines-mères* sont souvent les mères biologiques ou une parente du chef. En dépit du rôle significatif qu'elles jouent dans la société, les *Reines-mères* et les autres chefs traditionnels femmes sont exclues des organes locaux, régionaux et nationaux de prise de décisions, comme le Conseil régional des chefs et le Conseil national des chefs, en raison de leur sexe. Cette exclusion des chefs traditionnels femmes de ces institutions clés est devenue une source majeure de préoccupation, car cela voudrait dire que les intérêts des femmes ghanéennes ne sont pas pris en compte et défendus au sein de ces organes traditionnels de prise de décisions. Récemment, les reines-mères ont commencé à s'organiser en associations de façon à pouvoir collectivement exprimer leurs préoccupations.

Genre et gouvernance locale

5.1.6 Le Ghana a adopté un système d'administration décentralisée avec pour objectif de progressivement déléguer au niveau local le pouvoir de décision au plan administratif et financier. Il existe quatre niveaux de gouvernance importants du point de vue de l'intégration du genre. Le Conseil régional de coordination a pour mission de coordonner et de suivre les politiques nationales et locales ainsi que les interventions de développement. Les Assemblées de district appliquent les politiques sectorielles nationales et s'occupent de la planification, de la budgétisation et de l'exécution à l'échelon local. L'équipe de direction du district comprend les membres de la haute direction du district et les responsables de la planification, des finances et du budget. Les décisions de haut niveau se prennent au niveau des comités exécutifs et des Assemblées de district. Les technocrates et bureaucrates supérieurs font office de conseillers techniques pour les comités exécutifs. Il existe une forte domination des hommes aux postes de cadre supérieur et moyen dans la majorité des assemblées de district. Les femmes ne sont pas représentées au niveau régional de prise de décision ainsi que des districts.

5.1.7 Seule une infime proportion des professionnels et des responsables au niveau de la direction ont suivi des programmes de formation aux questions de genre d'un certain niveau. La majorité n'est pas au fait des questions de genre et de développement. L'Institut des études sur les administrations locales (Institute of Local Government Studies) offre divers types de formation à l'intention des fonctionnaires, dont la formation aux questions de genre. Toutefois, en raison de contraintes budgétaires, l'institut n'est pas en mesure d'intensifier ses efforts pour atteindre une plus large audience. L'intégration des questions de genre est essentielle pour le système d'administration décentralisée, étant donné que l'essentiel de la mise en œuvre de la GPRS, des décisions relatives aux projets, aux budgets, au suivi et évaluation se fait à ce niveau.

5.2 Violence sexospécifique

5.2.1 La violence à l'égard des femmes (GBV) constitue un sérieux problème au Ghana. Si on ne dispose pas de données statistiques nationales, certaines études de cas font état de la gravité et de la généralisation du problème qui touche les femmes de tout âge, les filles et un tout petit nombre d'hommes (affecté par la violence au foyer). Selon une étude portant sur 3047 femmes et hommes, 72 % des personnes interrogées ont indiqué que la violence à l'égard des femmes était très courante dans leurs communautés. Vingt-cinq pour cent des hommes interrogés ont déclaré battre régulièrement leurs compagnes, bien qu'ils sachent que ce n'est pas bon de le faire. Une autre étude réalisée en 2003 rapporte que 27 % des élèves filles interrogées étaient harcelées par leurs enseignants afin d'avoir des rapports sexuels, et 25 % des personnes interrogées déclarent connaître au moins un enseignant qui a eu des relations sexuelles avec une élève.

5.2.2 La gravité de la violence à l'égard des femmes et des filles a suscité une vague de protestations et d'intenses activités de plaidoyer de la part des femmes activistes et des institutions de défense des droits de la femme. Face à cette situation, le gouvernement a procédé à la mise sur pied de l'Unité de lutte contre la violence au foyer et de prise en charge des victimes (DOVVSU) au sein de la police nationale afin de protéger les victimes. Des organisations non gouvernementales comme la « Federation of Women Lawyers » (FIDA), la « Ark Foundation » et la « Women's Initiative for Self Empowerment » (WISE) figurent au

nombre des principales institutions engagées dans le plaidoyer, la sensibilisation, le conseil des victimes (dont des élèves et des femmes victimes de la violence au foyer), la formation des juges, des agents parajuridiques et de la police. Suite aux longs efforts de sensibilisation et d'activités de plaidoyer du MOWAC, des ONG, avec le concours des partenaires au développement, la loi sur la violence domestique a adoptée par le parlement en mai 2007. Le MOWAC, en collaboration avec les partenaires au développement, ont élaboré un plan d'action de mise en œuvre pour la loi sur la violence domestique pour lequel des ressources ont été mobilisées.

Encadré 3 : Réponses à la violence domestique au Ghana

Une unité de lutte contre la violence au foyer et de prise en charge des victimes (DOVVSU) a été créée au sein de la Commission de police du Ghana afin de traiter de toutes les questions de violence domestique contre les femmes et les enfants. L'Unité compte 40 antennes à travers le pays, et son effectif de 430 agents est formé pour traiter ces cas en toute confidentialité et protéger les intérêts des victimes. Le programme vise à offrir des services de protection, d'enquête et de conseil aux victimes. Les activités de DOVVSU sont financées par plusieurs parties prenantes, dont le gouvernement ghanéen et des donateurs comme le FNUAP, l'UNICEF et autres. Pour l'année 2005 seulement, 13 224 cas de diverses formes de violence domestique ont été enregistrés à côté de bien d'autres qui ont été passés sous silence. Il n'existe que deux centres pour accueillir, de façon temporaire, les femmes et les enfants victimes de violence domestique qui sont extrêmement vulnérables. Ces centres d'accueil sont gérés par Ark Foundation, une organisation non gouvernementale. L'insuffisance des ressources empêche DOVVSU et Ark Foundation d'étendre leurs services à d'autres régions où la prévalence de la violence domestique est forte. Bien que ces efforts soient louables, il importe de les renforcer afin de permettre aux femmes et aux filles de vivre à l'abri de la violence.

5.3 Environnement

5.3.1 L'égalité des sexes est essentielle pour réaliser le développement durable, car les femmes constituent la majorité des pauvres du monde et jouent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté. Les problèmes de pollution et de dégradation de l'environnement au Ghana sont récemment devenus une source de préoccupation majeure pour les environnementalistes et les planificateurs économiques du pays. Déjà en 1988, le gouvernement ghanéen avait inscrit les questions environnementales au rang de ses priorités, l'objectif étant de mettre en place des politiques environnementales judicieuses. Cela s'est traduit par l'élaboration du Plan national d'action environnementale (PNAE) du Ghana. La dégradation de l'environnement des zones côtières, le manque d'assainissement et la pauvreté ont été identifiés comme questions clés dans le PNAE.

5.3.2 Cependant, les pressions sur l'environnement continuent de s'amplifier du fait des facteurs comme l'augmentation de la population, l'urbanisation et la pauvreté. Malheureusement, ces plans n'ont accordé aucune attention particulière au rôle de la femme. Très peu de recherche a été réalisée pour caractériser de façon précise et comprendre le rôle de la femme dans la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement dans le pays. Souvent marginalisées dans la prise de décisions, les femmes n'ont reçu aucune formation pour intégrer les pratiques judicieuses de gestion environnementale dans leurs activités. Pourtant, le grand nombre d'activités auxquelles participent les femmes dans l'accomplissement des rôles que la société leur a assignés est non seulement essentiel pour la survie de la famille, mais les met également en contact étroit avec l'environnement biophysique.

5.3.3 Pour éclairer ces politiques, l'importance de la collecte et de l'analyse des données ventilées selon le sexe ne saurait être soulignée. Les données qui fournissent des renseignements sur l'utilisation des ressources par les hommes et les femmes, leur accès aux

ressources et leur participation à la prise de décisions en matière environnementale contribuent à l'élaboration de politiques environnementales saines. Les femmes ont besoin de canaux officiels pour exprimer leurs besoins et avoir leur mot à dire dans la prise des décisions concernant les politiques environnementales. Un changement des stratégies de recrutement pourrait conduire à une augmentation du nombre de femmes responsables dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. L'inexistence de systèmes communautaires de gestion de l'information sur l'environnement, conjuguée au manque de main-d'œuvre technique spécialisée pour guider les activités des comités de gestion environnementale de district, a un effet défavorable sur les opérations. Enfin, bien qu'il existe un nombre d'organisations non gouvernementales et communautaires qui participent aux programmes environnementaux, on note une coordination limitée et une faible collaboration entre elles. La recherche, l'action, les stratégies ciblées et la sensibilisation du grand public en ce qui concerne les impacts et implications différenciés des problèmes environnementaux sur les femmes et les hommes restent limitées.

5.4 VIH/SIDA

5.4.1 Le VIH/SIDA constitue l'un des sérieux défis de santé publique au Ghana. Le taux national actuel de prévalence est estimé à 2,7 % (Surveillance sentinelle du VIH, Rapport 2005) contre 3,1 % en 2003. La pandémie atteint plus les femmes que les hommes, la maladie présentant de sérieuses dimensions genre, du fait de la vulnérabilité des femmes à la maladie liée à leur anatomie, et à leurs conditions socioculturelle et économique. En 2003, le ratio était un homme infecté du VIH/SIDA pour deux femmes. La transmission de la mère à l'enfant (TME) constitue le deuxième mode majeur de transmission, représentant 15 % des nouvelles infections. Le taux de prévalence chez les femmes enceintes était estimé à 8 % en 2002.

5.4.2 Quoique le taux de prévalence du VIH soit jugé généralement faible au Ghana, il existe des régions ou des communautés qui affichent des taux élevés de prévalence. Les tests réalisés durant l'EDS de 2003 ont révélé un taux de prévalence de 2 %. Le taux pour les femmes âgées de 15 à 49 ans avoisinait 3 %, tandis que celui des hommes de la même tranche d'âge était inférieur à 2 %. L'âge maximum pour les femmes était de 35-39 ans, et celui des hommes, 40-44 ans. Le taux de prévalence le plus élevé a été constaté dans la région Nord, avec 4 %, suivi des régions Western et Brong-Ahafo, avec 3 %. Les régions de la Volta, du Nord et du Centre enregistrent le taux de prévalence le plus faible, soit 1 %. Les taux de prévalence étaient également supérieurs pour les personnes ayant eu une formation de base minimum, comparé à celles qui ont fait des études supérieures, les travailleurs contre les chômeurs et les veufs/veuves contre les personnes divorcées ou séparées. Le taux d'incidence/de prévalence est également élevé chez les professionnel(le)s du sexe. Les écarts entre les zones urbaines et rurales sont négligeables.

5.4.3 L'EDS de 2003 fait état d'un taux élevé de sensibilisation, notamment 98 % pour les femmes et 99 % pour les hommes. L'accès aux antirétroviraux est également moins que satisfaisant. Au lancement du Programme national de lutte contre le VIH/SIDA au mois de décembre 2006, il avait été constaté que sur plus de 71 000 Ghanéens vivant avec le VIH/SIDA, seulement 6000 pouvaient accéder aux antirétroviraux (ARV). Depuis le lancement de la campagne de lutte contre le VIH, les points de distribution des ARV ont été concentrés dans le Sud du Ghana, notamment à Accra, et à Kumasi. C'est seulement vers la fin de l'année 2006 que des efforts ont été faits pour étendre les services d'ARV à l'ensemble des dix régions du pays, et à de multiples endroits dans toutes les régions.

5.4.4 Selon une récente étude de la vulnérabilité, le VIH/SIDA au Ghana présente une sérieuse dimension genre favorisée par des pratiques socioculturelles, telles que la polygamie, la mutilation génitale des femmes, le mariage précoce et le lévirat, et les rituels liés à la puberté. Au nombre des multiples actions menées dans le pays en vue de réduire l'incidence de la pandémie du VIH/SIDA, figurent :

- La mise en place de la Commission de lutte contre le SIDA du Ghana (GAC) et du Programme national de lutte contre le SIDA pour assurer la supervision des questions liées au VIH/SIDA a permis de donner un coup de fouet aux efforts nationaux en vue de lutter contre la pandémie ;
- L'élaboration d'un cadre stratégique sur les interventions axées sur les principales parties prenantes comme les travailleurs du sexe, les femmes et les jeunes filles avec un accent particulier sur la santé de la reproduction et les droits à la santé de la reproduction ;
- Le lancement du programme « Window of Hope » ciblant les élèves ;
- Une collaboration spéciale établie entre la GAC et le MOWAC a eu pour effet la prise en compte des questions de genre dans les interventions sectorielles ainsi que des politiques et programmes sectoriels spécifiques de lutte contre le VIH/SIDA ;
- L'éducation à la santé reproductive pour la sensibilisation communautaire s'est intensifiée, avec un accent particulier sur le VIH/SIDA. À titre d'exemple, les *Reines-mères* chez les *Krobo* ont joué un rôle clé dans la sensibilisation et l'éducation en matière de VIH/SIDA ainsi que la prise en charge des orphelins du SIDA ;
- Les antirétroviraux sont également disponibles pour les femmes enceintes qui se prêtent volontairement au test de dépistage du VIH/SIDA afin de prévenir la transmission mère-enfant du VIH/SIDA ;
- La constitution de la Ghana Business Coalition on HIV/AIDS (Coalition des entreprises du Ghana pour la lutte contre le VIH/SIDA) en vue de mener des actions dans le secteur privé/milieu des affaires où prédominent notamment les femmes ;
- Les composantes de service national de santé reproductive comprenaient la maternité sans risque, la santé infantile, la planification familiale, la prévention et la prise en charge des avortements dans des conditions insalubres et des soins après avortement et la prévention et le traitement des infections de l'appareil génital, dont les IST/VIH/SIDA ;
- La promotion d'un nombre d'associations de personnes vivant avec le VIH et le SIDA (PVVIH) en termes d'activités génératrices de revenus.

5.4.5 Au Ghana, le VIH/SIDA demeure un défi et la vulnérabilité des femmes à cet égard ne saurait être sous-estimée. Un domaine majeur d'action est de savoir comment maintenir le cap de l'éducation en matière de VIH/SIDA et de traduire les connaissances acquises en

changement de comportement, étant donné particulièrement les puissants obstacles socioculturels qui empêchent les femmes d'affirmer leur droit à la santé reproductive. Par peur de la violence ou de rejet, les femmes et les jeunes filles évitent de discuter de l'utilisation de préservatifs avec leurs partenaires. Cependant, dans les couples où seul un partenaire est infecté du VIH, l'utilisation régulière et comme il se doit des préservatifs permet à la personne séronégative de courir un risque quasiment nul d'infection. Les femmes vivant avec des hommes violents ou dominateurs ont 50 % plus de chance de contracter le VIH que celles qui ne sont pas impliquées dans ce type de relations. Les femmes et les jeunes filles n'ont pas accès à une gamme exhaustive d'informations et de services. La peur du rejet et de la stigmatisation empêchent les PVVIH de déclarer publiquement leur statut.

6. INTERVENTIONS DES DONATEURS

6.1 Banque africaine de développement (BAD)

Analyse sexospécifique et projets en cours du Groupe de la Banque

6.1.1 L'objectif fondamental du récent Document de stratégie par pays (DSP, 2005-2009) est d'optimiser et de mobiliser les ressources du Groupe de la Banque afin d'accroître l'impact sur le développement, de contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens ghanéens. Le DSP du Groupe de la Banque prévoit deux piliers stratégiques : i) Amélioration du climat d'investissement, qui porte sur le renforcement des mesures d'incitation et des cadres réglementaires, afin de créer des conditions pour l'accélération d'une croissance rurale soutenue, et la mise en place d'une infrastructure adéquate pour la réduction de la pauvreté, et ii) Appui aux politiques favorables aux pauvres et de promotion de l'égalité des sexes, qui met l'accent sur la promotion de l'éducation et la santé pour tous, les réformes du secteur de l'éducation, les réformes du secteur de la santé, les services ruraux et la protection sociale favorables aux pauvres ainsi que les politiques en faveur de l'équité entre les sexes. La répartition des ressources du DSP en cours par secteur est de 40 % pour l'agriculture, 37,5 % pour le transport, 16,7 % pour le secteur et 1,3 % pour les projets du multisecteur.

6.1.2 De plus en plus, les projets de la Banque ont commencé à intégrer la perspective genre dans la conception. Au stade de la conception, une attention plus accrue est accordée de façon à faire des femmes les bénéficiaires directs des projets notamment à travers un ciblage systématique et le choix des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés. Un exemple est le projet de développement agricole des plaines d'Afram récemment approuvé par le Groupe de la Banque, dont l'objectif est d'accroître la production agricole et les revenus des ménages, et de contribuer au bien-être des habitants du district des plaines d'Afram. Le projet met l'accent sur le développement de la production agricole et de l'infrastructure et le renforcement des capacités, et devrait bénéficier à 23 616 familles agricoles (22 640 pour la gestion des eaux pluviales et 971 pour l'irrigation) qui tireront directement parti des interventions de production des cultures vivrières et de légumes en mode irrigué. En outre, environ 65 groupes d'agriculteurs existants (1625 agriculteurs) pratiquant l'élevage bénéficieront du projet. Les femmes étant engagées dans des activités à différents niveaux, il est envisagé que 65 % des bénéficiaires du projet seront des femmes.

6.1.3 Si dans la conception du projet des efforts considérables ont été faits pour tenir compte des questions de genre, la mise en œuvre devra faire l'objet d'un suivi méticuleux de façon à assurer que les cibles en matière de genre soient atteintes. D'autre part, le groupe cible « famille agricole » n'est pas assez spécifique et a besoin d'être clarifié pour inclure les ménages dirigés par les femmes ainsi que les femmes dans les familles ayant pour chef un homme et dans les familles polygames.

6.1.4 De même, un exemple de ciblage à titre spécifique des femmes comme bénéficiaires a été donné dans la conception du projet de réduction de la pauvreté urbaine au Ghana. Ce projet, qui a pour objet d'accélérer le développement socio-économique des quartiers pauvres en milieu urbain grâce à une meilleure gestion participative, à la création d'emplois, au partenariat public-privé et à l'amélioration de la gouvernance au niveau local, cible les femmes entrepreneurs pour la formation axée sur des compétences et l'accès au microcrédit à hauteur de 40 %, ainsi que 35 % de percepteurs de recettes à former et 35 % des 10 800 personnes devant bénéficier de la formation axée sur les compétences seront des femmes. Les femmes sont par ailleurs ciblées comme bénéficiaires des transferts d'inclusion sociale qui devraient aider 12 000 citoyens pauvres.

6.1.5 L'optimisation de même spécifique a été démontrée dans la conception du projet urbain de réduction de pauvreté au Ghana. Ce projet qui cherche à améliorer l'évolution des règlements urbains pauvres par une meilleure direction participative, partenariat de la création d'emplois, et gouvernement au niveau local, entrepreneurs de femmes de cibles dans la formation de qualifications et accès publics/privés au microcrédit à 40 versent le cent, comme 35percent des collecteurs de produits à former et 35 % des 10.800 personnes pour recevoir la formation de qualifications seront des femmes. Des femmes sont également visées comme bénéficiaires des transferts sociaux d'inclusion qui sont attendus pour appuyer 12.000 pauvres habitants urbains.

6.1.6 Dans le secteur social, le projet Éducation III vise à contribuer de manière significative à l'amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire supérieur de qualité, à accélérer la lutte contre le VIH/SIDA et à intensifier la sensibilisation à la protection de l'environnement et à intégrer la prévention de la pandémie et de la dégradation environnementale dans la vie scolaire, ainsi qu'à renforcer la capacité de gestion et la gouvernance du ministère de l'Éducation aux niveaux central et décentralisé. Il souligne qu'une attention particulière devra être accordée à la promotion de la participation des filles et des élèves défavorisés ainsi que des femmes au sein des comités de gestion des écoles gestion scolaire. Quant au projet de santé, il vise à améliorer la couverture en soins de santé de base de qualité, particulièrement au niveau des districts. Le projet apportera un appui pour élargir l'accès aux services de soins de santé maternelle et infantile et de planification familiale, offrira une formation aux accoucheuses traditionnelles et donnera les moyens aux sages-femmes d'améliorer leur gestion des complications survenant au cours des avortements dans des conditions insalubres. Il contribuera également à accroître la disponibilité de services de transfusion de sang sécurisé.

6.1.7 En 2007, la Banque a approuvé le Projet de développement des compétences et de développement communautaire tenant compte de la dimension du genre, qui prévoit d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles du MOWAC, des ministères clés et du système décentralisé de l'État à travers la formation du personnel et des hauts cadres, la compilation de statistiques ventilées selon le sexe et l'amélioration de la coordination entre les principaux acteurs. Le projet appuiera également le relèvement de la qualité de la formation professionnelle assurée dans 21 centres féminins de formation technique et 4 centres de formation technique. Le projet offrira des bourses d'étude à 500 issues de ménages à faible revenu pour suivre une formation technique professionnelle dans des domaines qui ne sont pas traditionnellement réservés aux femmes. En outre, il renforcera la fourniture de services aux femmes entrepreneurs dans le domaine du microcrédit.

6.2 Interventions des autres donateurs

Un certain nombre d'organisations multilatérales, bilatérales, laïques et confessionnelles mettent en œuvre des programmes au Ghana. Ces organisations collaborent avec le gouvernement central, les MDA, les MMDA et/ou les ONG locales sous **plusieurs formes** et à divers niveaux pour promouvoir l'égalité des sexes et les initiatives relatives aux droits de la femme. L'accent mis sur l'égalité des sexes par plusieurs de ces organisations a permis de soutenir l'intérêt et de fournir l'appui tant recherché pour les actions dans ce domaine. Nombre des avancées en matière de réformes politiques et juridiques ont été réalisées avec le soutien des partenaires au développement actifs dans le pays. L'équipe sectorielle de promotion de l'égalité des sexes (GEST) actuellement coprésidé par le FNUAP et le MOWAC tient une réunion mensuelle pour passer en revue les efforts en cours et explorer des voies et moyens de renforcer la coordination entre les principaux acteurs en vue d'intégrer les questions de genre dans les initiatives en cours et futures. Une liste des interventions des donateurs figure à l'annexe 1 A.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

7.1 À l'attention du gouvernement du Ghana

Recommandations générales

7.1.1 Le MOWAC a besoin de ressources humaines de haut niveau ayant les compétences requises en matière de genre pour travailler au sein et avec les ministères sectoriels pour intégrer le genre dans la politique et les programmes. Cela devrait se traduire par la création d'un pool de personnel technique qui a des compétences spécifiques en analyse selon le genre et en développement organisationnel ainsi que dans les principaux ministères sectoriels. Le personnel technique du MOWAC devra posséder davantage d'expertise technique liée au secteur dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la planification économique et autres, afin de jouer un rôle de chef de file dans la prise en compte de la perspective genre dans la formulation des politiques nationales et du développement des programmes. Des efforts devront être faits pour recruter et/ou former du personnel en vue d'apporter cet appui.

7.1.2 Il y a lieu d'améliorer le travail et l'efficacité des chargés de promotion de la condition féminine au sein des MDA. Cela devrait commencer par le perfectionnement en vue de comprendre, d'analyser et d'appuyer les initiatives de programmation. Pour l'instant, plusieurs des GDO manquent de connaissances et de compétences adéquates. Seuls des professionnels ayant l'expertise requise devraient être nommés au poste de GDO à l'avenir. Les descriptions de poste et l'appui pour le travail quotidien devront également être disponibles de façon à promouvoir le travail des GDO.

7.1.3 Pour accélérer la promotion de l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes, pour les faire passer de la périphérie au centre, l'obligation de rendre compte devra être instituée au sein des structures de prise de décisions et d'exécution de la programmation. Les services de promotion de la femme devront être logés au sommet au sein de la haute direction et des spécialistes devront être intégrés dans les systèmes de direction. Des ressources humaines et matérielles devront également être allouées pour que les budgets sectoriels ciblent les femmes et répondent aux besoins d'égalité des sexes tels que la formation, le plaidoyer, la démarginalisation, le travail en réseau et le travail quotidien. Les budgets de l'État, les matrices politiques, les études et/ou rapports devront également intégrer des considérations

sexospécifiques dans leur établissement. De même, les politiques et stratégies spécifiques aux secteurs devront être révisées et soucieuses de l'égalité hommes-femmes pour fournir des orientations pour la prise de mesures.

7.1.4 La ventilation des données par sexe devra faire partie de tous les systèmes de collecte des données et de production de rapports. Cela nécessite que les mécanismes de collecte et d'analyse des données utilisent des outils sexospécifiques. Les services statistiques du Ghana et autres impliqués dans la collecte et l'analyse des données devront utiliser des outils qui permettent de ventiler les données par sexe.

7.1.5 Le MOWAC devra être appuyé afin d'établir des rapports annuels sur le profil de genre et la condition des femmes du pays. Les revues de Beijing pourront servir de guide.

7.1.6 Des facteurs et forces socioculturels continuent d'être les principales causes de discrimination fondées sur le sexe qui sont à l'œuvre dans les secteurs formels, informels, domestiques et publics ainsi qu'au niveau micro et macro pour créer et maintenir les inégalités entre les sexes. Le MOWAC, avec l'appui des GDO dans les MDA sectoriels, les donateurs et OSC pertinents et des leaders d'opinion ont besoin de s'engager dans un processus systématique de programmation de plaidoyer et de mise en application de lois de façon à éliminer les pratiques néfastes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'économie et des ressources d'infrastructures. D'autre part, des partenariats devront être noués avec les leaders traditionnels dans la mesure où ils jouent un rôle crucial dans la société.

7.1.7 Il y a lieu de mettre en œuvre (en application) la législation existante, l'action positive et les autres engagements d'intégration des questions de genre. Si nécessaire, ces lois devront être revues pour tenir compte des tendances actuelles. Les nominations aux postes publics, les représentations et les décisions devront être guidées par ces engagements.

7.1.8 Si la prise en compte de la perspective genre dans les interventions sectorielles est importante, l'importance de l'appui des programmes destinés aux femmes dans les domaines de la santé, de l'économie, de l'agriculture, de l'éducation, de la gouvernance et de la prise de décisions, de la population, du VIH/SIDA et de l'infrastructure ne devrait pas être occultée.

7.1.9 Tout en investissant dans les entreprises productives, le gouvernement et les MDA devront également investir dans des programmes qui répondent aux besoins de la reproduction, comme les programmes de prise en charge de la petite enfance, les garderies, les crèches et les jardins d'enfants et des structures ludo-éducatives pour les enfants et les jeunes dans les programmes communautaires. Le dernier cité pourrait comprendre des programmes visant à promouvoir la création de terrains de jeux, de foyers de jeunes, de bibliothèques d'enfants dans les quartiers résidentiels, les zones commerciales et industrielles.

Éducation et formation

7.1.10 Le succès réalisé par le Ghana, dans l'atteinte de la parité entre les sexes dans l'éducation primaire, peut être répété aux niveaux secondaire et supérieur. Le pays a besoin d'explorer des voies et moyens d'accroître les investissements dans l'éducation des filles et les activités du GEU aux niveaux secondaire et tertiaire. Cela nécessitera une analyse rigoureuse des différentes contraintes socioéconomiques et culturelles qui entravent l'inscription des filles au secondaire et au tertiaire. Une analyse plus approfondie s'avère également nécessaire pour identifier les raisons qui expliquent la faible participation des femmes à la formation

professionnelle, aux filières scientifiques et technologiques. Sur la base de l'analyse, une stratégie exhaustive devra être élaborée et des ressources affectées permettre au pays d'atteindre l'égalité entre les sexes à tous les niveaux.

7.1.11 L'essentiel de la formation professionnelle et technique offerte aux femmes et aux filles est axé sur les rôles traditionnels des femmes d'entretien ménager tels que l'économie domestique, la restauration, la coiffure et autres. Si cela est important, l'orientation de la formation vers les perspectives d'emploi et des filles vers les filières non traditionnelles (dominés par les hommes) telles que la menuiserie, la mécanique, la conception par ordinateur et autres, permettrait d'accroître les chances d'emploi des jeunes femmes dans la société.

Santé

7.1.12 La finalisation de la révision de la politique de genre et de santé offrira une base pour l'intégration de la perspective genre dans le système de soins de santé. En outre, il sera nécessaire de renforcer les capacités des institutions qui dispensent des services de santé pour prendre en compte les questions de genre. Un mécanisme de suivi et évaluation attentif aux préoccupations et aux besoins des femmes fournira un moyen pour mesurer les progrès accomplis dans l'égalité d'accès aux services de santé par différents groupes de personnes au sein des communautés.

Agriculture

7.1.13 La limitation de l'accès des femmes à la terre ainsi que de leur pouvoir de contrôle n'est pas économiquement judicieuse dans un pays où 70 % des aliments sont produits par les femmes. Les efforts du projet d'administration des terres, qui vise à établir un dialogue avec les chefs traditionnels afin d'accroître l'accès des femmes aux terres sont louables et constituent sans doute l'approche la plus pratique pour l'instant. Cela dit, d'autres mesures devront être prises pour assurer la sécurité foncière pour les femmes agriculteurs. À cet égard, il est recommandé que le MOWAC procède à la révision du projet de loi sur le droit de propriété des femmes et initie le dialogue et les échanges avec les communautés par rapport au projet de loi et finalise le document pour adoption par le Parlement. Il conviendra également de faire davantage d'efforts pour améliorer l'accès des femmes aux marchés tant nationaux qu'internationaux.

Promotion des petites et micro-entreprises

7.1.14 La croissance des petites et micro-entreprises appartenant aux femmes dépend de plusieurs facteurs au nombre desquels figurent l'accès aux ressources financières, aux marchés, aux services de promotion des entreprises et l'existence d'un environnement porteur pour la croissance de leurs affaires. Pour répondre aux besoins des petites et micro-entreprises gérées par les femmes, des données sont requises, notamment en ce qui concerne le type d'affaires générées par les femmes, leurs tailles, leurs besoins en capitaux et la capacité des institutions avec qui elles traitent et qui les appuient.

7.1.15 Quoique l'importance des activités rémunératrices menées par les femmes soit reconnue comme étant une source de revenu familial essentielle, les investissements en vue de promouvoir la croissance de ces petites activités génératrices de revenu sont peu significatifs. L'appui au secteur informel devra être stratégiquement orienté de façon à identifier celles des activités qui ont un potentiel de croissance et les faire passer par un processus graduel pour les transformer en petites entreprises. En outre, la capacité des institutions qui offrent des financiers et non financiers à ces activités devront faire l'objet d'examen et de renforcement.

Infrastructure

7.1.16 La participation des femmes à la planification des projets d'infrastructure tels que le transport, l'énergie et l'eau et l'assainissement, devra être encouragé car le succès et la durabilité de ces projets dépendent du niveau de participation des acteurs clés au sein des communautés. Les besoins d'énergie des femmes qui s'occupent de la transformation des produits alimentaires doivent être reconnus comme une question qui affecte la productivité économique, et des solutions de rechange devront être trouvées. L'expertise du pays en matière d'utilisation de sources d'énergie de rechange et de coût abordable pour la transformation de produits alimentaires et l'usage domestique devra faire l'objet d'examen futurs, et les bonnes pratiques devront être diffusées à l'échelle nationale.

7.2 À l'attention des partenaires au développement

7.2.1. Les conditions de l'appui des donateurs devront définir et exposer clairement les exigences en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes. Ces conditions devront être prises en compte et intégrées dans les outils de suivi et évaluation tels que les revues périodiques, les rapports d'évaluation de projets et concernant les projets. La démonstration de la capacité et de la bonne volonté par rapport l'égalité des sexes pourrait constituer une condition de l'appui des donateurs.

7.2.2 L'appui des donateurs en faveur de l'égalité des sexes devra être également orienté vers le renforcement des capacités et le développement des compétences techniques en matière d'analyse selon le genre, de planification, de programmation et de budgétisation. Ce type d'appui devra être fourni aux ministères sectoriels et aux assemblées de districts afin d'améliorer les compétences analytiques de leurs professionnels et de promouvoir une planification attentive aux besoins et aux préoccupations des femmes, la mise en œuvre et le suivi et évaluation.

7.3 À l'attention de la Banque africaine de développement

7.3.1 Au regard des priorités de la Banque consistant à jouer le rôle de chef de file dans le développement du secteur de l'infrastructure, le Groupe de la Banque a le potentiel et l'avantage comparatif pour explorer les sources d'énergie de rechange d'un coût abordable pour répondre aux besoins d'énergie des femmes au Ghana afin de réduire le caractère pénible du travail des femmes, et le temps qu'elles consacrent et d'accroître leur productivité.

7.3.2 Étant donné le rôle important que jouent les femmes dans le développement des petites et micro-entreprises au Ghana, il est recommandé que la Banque appuie le gouvernement afin d'accroître l'investissement consacré au soutien des entreprises appartenant aux femmes et aux activités génératrices de revenu.

7.3.3 La Banque a besoin de continuer de renforcer les capacités des cellules d'exécution des projets afin d'accélérer la prise en compte du genre l'exécution, le suivi et évaluation des projets en cours.

7.3.4 Le bureau de la Banque récemment ouvert dans le pays lui offre une occasion de jouer un rôle actif, notamment en ce qui concerne l'accompagnement du gouvernement dans ses efforts de promotion de son programme en matière de genre. Par ailleurs, le bureau permettra à la Banque de participer de façon suivie aux discussions sur le genre aux réunions de l'Équipe sectorielle de l'égalité des sexes (GEST) ainsi qu'aux réunions mensuelles régulières.

7.3.5 La présence de la BAD renforcera sa participation au dialogue et à la prise de décisions quant aux questions de développement avec les partenaires au développement pour l'amélioration de l'efficacité et l'harmonisation des programmes. Il est recommandé que la Banque procède activement au suivi des questions de genre et l'inscrive dans les discussions et le dialogue du MDBS avec le gouvernement

Appui des autres donateurs pour la promotion de l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes

| Donateurs | Domaines d'appui/intervention |
|-----------------|---|
| Banque mondiale | Acteur clé en ce qui concerne la GPRS, la réduction de la pauvreté, l'appui budgétaire multi-donateurs (MDBS). Le Groupe de la Banque mondiale a réalisé l'évaluation des questions de genre et des perspectives de croissance économique pour le Ghana en 2007. |
| UNICEF | L'UNICEF travaille à la réalisation de l'objectif d'éducation primaire pour tous, particulièrement en ce qui concerne les filles, la réduction de la mortalité infantile, la réduction de la mortalité maternelle (durant la grossesse et l'accouchement) et la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. |
| FNUAP | Concentre ses efforts sur la santé sexuelle et de la reproduction et les droits y afférents, dans le droit fil de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994. Dans le cadre du programme en matière de genre du système des Nations-Unis, les interventions du FNUAP portent sur la promotion et la protection des droits et la santé des femmes et des hommes et également la promotion de la participation des hommes à la santé de la reproduction et à la planification familiale. Actuellement, le FNUAP copréside (avec le MOWAC) les réunions de l'Équipe sectorielle sur l'égalité des sexes (GEST). |
| UNIFEM | <p>Le principal objectif d'UNIFEM est de veiller à ce que l'égalité des sexes soit au centre de toute stratégie d'aide et de développement, particulièrement dans le cadre du nouveau paradigme de l'aide institué par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ce programme est en train d'être mis en œuvre en collaboration avec la Commission européenne et le Centre international de formation de l'OIT dans le cadre du partenariat CE/ONU sur l'égalité hommes-femmes pour le développement et la paix.</p> <p>En outre, UNIFEM dirige une Équipe conjointe des Nations Unies avec le gouvernement du Ghana (MoWAC et GAC) sur le VIH et le SIDA en vue de conduire une recherche sur la dimension genre du VIH et du SIDA. UNIFEM travaille avec le PNUD, le gouvernement et les organes électoraux et la société électorale afin d'améliorer la participation des femmes à la gouvernance et de défendre les droits humains des femmes. Cette tâche comprend la fourniture d'un appui aux élections générales de 2008. UNIFEM appuie également les initiatives du gouvernement et de la société civile visant à mettre un terme à la violence contre les femmes, par le biais du renforcement/du développement des capacités institutionnelles du ministère de la promotion de la femme et de l'enfant, en collaboration avec le PNUD et le FNUAP.</p> |
| DANIDA | A appuyé le MOWAC en matière de renforcement institutionnel en 2002-2004. Le montant de l'aide s'est élevé à environ 300 000 \$EU. Une part des ressources a été consacrée au renforcement des capacités des GDO au niveau des districts. Le DANIDA a également apporté un appui en ce qui concerne l'élimination des formes de discrimination comme la violence contre les femmes (Loi sur la violence à l'égard des femmes), les mutilations génitales féminines, les droits à la procréation et les droits sexuels, l'assistance pour l'amendement, la mise en œuvre et l'application de la législation, par exemple en ce qui concerne les droits de succession et de propriété, l'appui à l'appareil judiciaire et l'accès des femmes à la justice, l'assistance pour la promotion des femmes aux fins d'avoir une influence politique plus accrue au plan local et national. Il a également soutenu les groupes militants pour les campagnes de sensibilisation et d'éducation. Actuellement, l'essentiel de l'appui aux programmes comporte un volet d'appui aux activités d'intégration du genre. |

| Donateurs | Domaines d'appui/intervention |
|-------------------------------|---|
| DFID | DFID Ghana apporte un appui budgétaire direct au gouvernement du Ghana et ne compte actuellement aucun projet. |
| Commission européenne | La CE a adopté une approche à deux volets d'intégration des questions de genre et d'appui à des projets/programmes spécifiques sur l'égalité et l'autonomisation des femmes. Au Ghana, la CE soutient l'UNIFEM dans le cadre du partenariat CE/ONU sur l'égalité hommes-femmes pour le développement et la paix, un programme mondial avec 12 pays participants. En outre, la CE, apporte un appui budgétaire général au gouvernement du Ghana. |
| PNUD | Le PNUD a, par le passé, appuyé le renforcement des capacités du mécanisme de genre et fourni un appui aux femmes candidats pendant les dernières élections. Actuellement, le Programme appuie la mise en œuvre de la loi sur la violence domestique et l'essai pilote des budgets sensibles au genre. |
| ACDI | Le projet de l'ACDI, à savoir le Projet de renforcement des capacités des districts (DISCAP), qui avait pour objet de renforcer les capacités des districts en matière d'intégration des questions de genre dans les trois régions du Nord, s'est achevé en 2007. L'ACDI dispose d'un petit fonds stratégique adapté pour le financement des interventions concernant l'égalité des sexes d'un montant de 500 000 \$, pour les 18 prochains mois. D'autre part, l'ACDU verse des fonds directement dans le pool du MDBS pour le budget national, le budget sectoriel du ministère de l'Alimentation et l'Agriculture ainsi que pour les budgets de 38 districts au sein des 3 régions du Nord. Le dialogue sur les politiques constitue l'un des principaux instruments grâce auquel l'ACDI influence les résultats de l'égalité des sexes. |
| Ambassade royale des Pays-Bas | L'Ambassade royale des Pays-Bas est l'un des principaux donateurs dans le cadre du financement de la mise en œuvre de la loi sur la violence au foyer, entre autres domaines d'intervention. |
| FAO | La FAO a apporté un concours au ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture (MOFA) pour élaborer la stratégie nationale en matière de genre et de développement de l'agriculture. Elle a également collaboré avec la Direction Femmes et agriculture du MOFA pour l'adaptation et l'exécution du programme de formation à l'analyse socioéconomique du à l'intention du personnel de MOFA dans des districts choisis. |
| USAID | Les programmes de l'USAID fournissent des ressources techniques et financières pour le financement des questions de planning familial/santé reproductive, de VIH/SIDA, de santé maternelle et infantile. En outre, le projet d'éducation encourage l'égalité des sexes dans l'éducation. L'USAID envisage également d'œuvrer à l'amélioration de la situation économique des femmes par le biais du perfectionnement des compétences et du transfert des technologies. Dans le Nord du pays, l'USAID a commencé à initier les femmes à l'apiculture améliorée (une profession exclusivement dominée par les hommes), ce qui aura pour effet d'accroître leurs revenus de 50 %. |

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abantu for Development (n.d). List of Ministers of State, Members of Council of State, District Chief Executives and Members of Parliament. Compiled in Accra, Ghana.
- Alternative Reports on both Beijing and ICPD prepared by NGOs and Civil Society (2000; 2005). Commitments to the Economic Community of West African States (ECOWAS), New Partnership Deal for Africa (NEPAD) and the African Union.
- Abotchie, C. (1997). Social Control in Traditional Southern Eweland of Ghana: Relevance for Modern Crime Prevention. Accra, Ghana: Ghana Universities Press.
- African Peer Review Mechanism (APRM) (2005). Country Review Report and Programme of Action of the Republic of Ghana. Midrand, South Africa: APRM.
- Agbeti, j. K. (1996). West African Church History: Christian Missions and Church Foundations (1482 – 1919). Vol 1. Leiden, The Netherlands: E. J. Brill.
- Agbodeka, F. (1992). An Economic History of Ghana: From the Earliest Times. Accra, Ghana: Ghana Universities Press.
- Agyeman, D. K. (1986). Sociology of Education for African Students. Accra, Ghana: Black Mask Ltd.
- Akpalu, E. & Ofei-Aboagye, E (1999). Report on Gender Mainstreaming In Ghana. Accra, Ghana: DFID.
- Allah-Mensah, B. (2005). Women in Politics and Public Life in Ghana. Accra, Ghana: Freidrich Ebert Stiftung.
- Aniwa, M. (1999). Prevalence. In Coker-Appiah, D. & Cusack, K (eds.). Breaking the Silence and Challenging the Myths of Violence against Women and Children in Ghana. (50 – 71) Accra, Ghana: Gender Studies and Human Rights Documentation Center.
- Apusigah, A. A. (2004). Indigenous cultural systems and the rights of women and girls in the Upper East Region of Ghana. A research report submitted to Action Aid Ghana (unpublished).
- Apusigah, A. A. (2006). The State, Women's Rights and Ghanaian National Reconciliation. Paper Presented at Public Forum organized by ITCJ and WILDAF, Accra, Ghana, at the Conference Room of the Center for Democratic Development (unpublished).
- Apusigah, A. A. & Agangmikre, A. (2005). Baseline Study on Gender and Reproductive Health. A research report submitted to Association of Church Development Projects (ACDEP) (unpublished).
- Gender Training in Ghana: Politics, Issues and Tools. Accra, Ghana: Woeli Publishing.
- Baden, S.; C. Green; N. Otoo-Oyortey and T. Peasgood (1994). Background Paper on Gender Issues in Ghana. (Report Prepared for the West and North Africa Department, Department of Overseas Development (DFID), UK). BRIDGE Report No. 19.
- Budlender, D., D. Elson, G. Hewitt and T. Mukhopadhyay: Gender Budget Making Cents: Understanding Gender Responsive Budgets, 2002.

Busia, K. A. (1968). Purposeful Education for Africa. The Hague, The Netherlands: Mouton.

Busia, K. A. (1958). The Position of the Chief in the Modern Political System of Ashanti. London, UK: Oxford University Press.

Cagatay, N.: Gender and Poverty, 1998, UNDP Working Paper 5.

Centre for Budget Analysis (CBA)/Integrated Social Development Centre (ISODEC) (2006). An Analysis of the National Budget from a Gender Perspective: A Pilot Study. Accra, Ghana (unpublished).

Coalition of the Women's Manifesto (2004). Women Manifesto for Ghana. Accra, Ghana: Abantu for Development

Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW)

Domestic Violence and Victims Support Unit (DOVVSU) (2006). Regional Data of Domestic Violence Cases Reported as at Third Quarter, from Jan-Sept., 2006. Data Sheet (unpublished).

Dordunoo, C. K. and Nyanteng, V. K. (1997). Overview of Ghanaian Economy. In V. K. Nyanteng (ed.). Policies and Options for Ghanaian Development. 2nd Edition. (1- 20). Accra, Ghana: The Institute of Statistical, Social and Economic Research.

Duncan, B. K. (2004). Women in Agriculture in Ghana. Accra, Ghana: Friedrich Ebert Foundation.

Fayorsey, C. (2006). Gender, Culture and Governance: Ghanaian Queenmothers as Leaders in Development. In Odotei, I. & Awedoba, A. K. (eds.). Chieftaincy in Ghana: Culture, Governance and Development. (651 – 662) Accra, Ghana: Sub-Saharan Publishers.

Fayorsey, C and Kpoor, A. (2005) "Engendering the Ghana Poverty Reduction Strategy (GPRS)" Update of the 2003 – 2005 GPRS. Policy Framework for the Human Development Thematic Area Draft Report. Accra: National Development Planning Commission (NDPC)

Frimpong-Ansah, J. H. (1996). Flexibility and Responsiveness in the Ghana Economy: Reflections on Post-Divide Atrophy Syndrome. (The J.B. Danquah Memorial Lectures 21st Series. Accra, Ghana: Ghana Academy of Arts and Sciences.

Gadzekpo, A. (1999). Societal Attitudes to Violence against Women and Children. In Coker-Appiah, D. & Cusack, K (eds.). Breaking the Silence and Challenging the Myths of Violence against Women and Children in Ghana. (72 – 83) Accra, Ghana: Gender Studies and Human Rights Documentation Center.

Ghana AIDS Commission (). National HIV/AIDS Policy and Strategy.

Ghana's ICPD+5 and +10 reports (2000, 2005).

Ghana Health Service (GHS) (2006). Monthly In-Patient Morbidity Returns Format. January – December 2005. Data Sheet, PPMED, Accra (Unpublished).

Ghana Statistical Service (2002). 2000 Population and Housing Census: Summary of Report of the Final Results (March).

Ghana Statistical Service (2003). Ghana Demographic and Health Survey 2003. Accra, Ghana: Ghana Statistical Service

Ghana Statistical Service (2005). Ghana 2003 Core Welfare Indicators Questionnaire (CWIQ II): Survey Report (Summary Sheets).

- Ghana Statistical Services (2007): Pattern and Trends of Poverty in Ghana 1991 – 2006.
- Ghana Statistical Service (2005). Population Data Analysis. Vol 2: Policy Implications of Population Trends. Accra, Ghana: Ghana Statistical Service.
- Government of Ghana (GOG)/Ministry of Finance and Economic Planning (MOFEP). (2006). The Budget Statement and Economic Policy of the Government of Ghana for the 2007 Financial Year. Presented to Parliament on Thursday 16th November 2006 by Kwadwo Baa-Wiredu, Minister of MOFEP.
- Grown, C. G.R. Gupta & A. Kes : Taking Action: Achieving L'égalité des sexes and Empowering Women 2005.
- ISSER (2005). The State of the Ghanaian Economy in 2004. Accra, Ghana: ISSER
- ISSER (2006). The State of the Ghanaian Economy in 2005. Accra, Ghana: ISSER
- Institute of Statistical, Social and Economic Research (ISSER) (1997). Women in Public Life in Ghana. Accra, Ghana: ISSER
- Kabeer, N. Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals, 2003.
- Lauer, H. (2006). The Contribution of Women's Traditional Leadership to Enlightened Governance and National Development in Ghana. In Odotei, I. & Awedoba, A. K. (eds.). Chieftaincy in Ghana: Culture, Governance and Development. (621 – 650). Accra, Ghana: Sub-Saharan Publishers.
- Minkah-Premo, S. & C. Dowuona-Hammond, (2005). Recommendations for Integrating Gender Issues into the Land Administration Project: Review of Land and Gender Studies and Identification of Resources in Ghana. Ghana Land Administration Project. Research Report (unpublished)
- Ministry of Education, Science and Sports (MoESS) (2006). Preliminary Education Sector Performance Report 2006 (June).
- Ministry of Education and Sports/Ghana Education Service (2006). Towards Gender Parity in Primary Education in Ghana: Executive Summary of the Report of the Girls Education Unit (March).
- Ministry of Women and Children's Affairs (MOWAC) (2004). Ghana's Second Progress Report on the Implementation of the African & Beijing Platform of Action and Review Report for Beijing +10. Unpublished Report. (June).
- Ministry of Women and Children's Affairs (2004) Ghana's combined 3rd, 4th and 5th Reports on CEDAW
- Ministry of Women and Children's Affairs (2004). The Ghana National Gender and Children's Policy.
- Ministry of Women and Children's Affairs (MOWAC-2005) The Three-Year Strategic Implementation Plan The Republic of Ghana African Peer Review Mechanism Country Review Report and Program of Action-June 2005
- Prah, M. (2004). Chasing Illusions and Realising Visions: Reflections on Ghana's Feminist Experience. In Arnfred, S et.al (eds.). Gender Activisms and Studies in Africa. (CODESRIA Gender Series 3). (27 – 40). Dakar, Senegal: CODESRIA
- Sarpong, P (1974). Ghana in Retrospect: Some Aspects of Ghanaian Culture. Accra, Ghana: Ghana Publishing Corporation
- Sarpong, P. (1977). Girls Nubility Rites in Ashanti. Accra, Ghana: Ghana Publishing Corporation.

Songsore, J. (2003). Regional Development in Ghana: The Theory and the Reality. Accra, Ghana: Woeli Publishing Services.

Ghana National Coalition Against the Privatization of Water (2003). Controversy over Private sector Participation in Ghana's Urban Water Supply: an Independent Opinion. Report of the International Fact-Finding Mission on Water Sector Reform in Ghana. Accra, Ghana: Ghana National Coalition against the Privatization of Water/Integrated Social Development Center.

Third World Network-Africa & Network for Women's Right (NETRIGHT) (2005). Ghana: Growing Dependence on Inadequate Foreign Aid. In Institutio Del Tercer Mundo (ed.). Impossible Architecture: Social Watch Report 2006. (204, 2005 & 258). Montevideo, Uruguay: Institution Del Tercer Mundo.

Tsikata, D. (2000). Lip-Services and Peanuts: The State and National Machinery for Women in Africa. Accra, Ghana: Third World Network.

Tsikata, D. (1997). L'égalité des sexes and the State in Ghana. In Imam, A. & Mama, A (eds.) Engendering African Social Sciences.(381 - 412). Dakar, Senegal: CODESRIA.

Tsikata, D & Kerr, J. (2000). Demanding Dignity: Women Confronting Economic Reforms in Ghana: An Overview. Ottawa, ON: North-South Institute/Third World Network Africa.

Yakubu, N. (2006). Discussant of Paper: The State, Women and Ghanaian National Reconciliation by A. A. Apusigah. Paper Presented at Public Forum organized by ITCJ and WILDAF, Accra, Ghana, at the Conference Room of the Center for Democratic Development (unpublished).

United Nations Population Fund /Government of Ghana (2004). State of Ghana Population Report 2003: Population, Poverty and Development. UNFPA/GOG. Accra.

World Bank Group (2007): Gender and Economic Growth Assessment for Ghana, 2007.

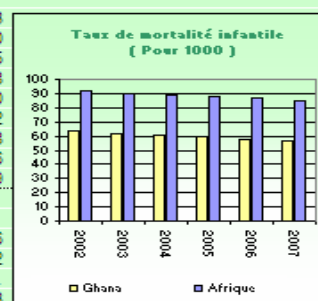
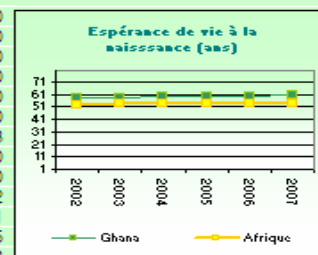
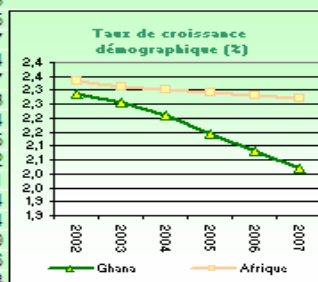
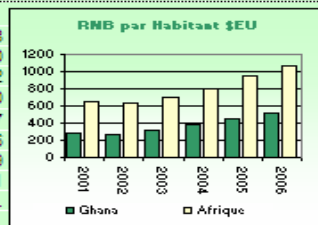
World Bank Group (2007): Voices of Women Entrepreneurs in Ghana.

World Bank (2002). Ghana: Strategic Country Gender Assessment (Briefing Note for the Ghana Poverty Reduction strategy. Draft 1/14/2002. Available: www.worldbank.org

Ghana

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

| | Année | Ghana | Afrique | Pays en Développement | Pays Développés |
|--|---------|-------|---------|-----------------------|-----------------|
| Indicateurs de Base | | | | | |
| Superficie (000 Km ²) | | 239 | 30 307 | 80 976 | 54 658 |
| Population totale (millions) | 2007 | 23,5 | 963,7 | 5 448,2 | 1 223,0 |
| Population urbaine (% of Total) | 2007 | 49,3 | 39,8 | 43,5 | 74,2 |
| Densité de la population (au Km ²) | 2007 | 98,4 | 31,8 | 65,7 | 23,0 |
| Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU) | 2006 | 520 | 1 071 | 2 000 | 36 487 |
| Participation de la Population Active - Total (%) | 2005 | 50,1 | 42,3 | 45,6 | 54,6 |
| Participation de la Population Active - Femmes (%) | 2005 | 50,1 | 41,1 | 39,7 | 44,9 |
| Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. hum. | 2005 | 0,549 | 0,486 | 0,694 | 0,911 |
| Indice de développement humain (rang sur 174 pa) | 2005 | 135 | n.a. | n.a. | n.a. |
| Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%) | 2000-05 | 42,6 | 34,3 | | |
| Indicateurs Démographiques | | | | | |
| Taux d'accroissement de la population totale (%) | 2007 | 2,0 | 2,3 | 1,4 | 0,3 |
| Taux d'accroissement de la population urbaine (%) | 2007 | 2,9 | 3,5 | 2,6 | 0,5 |
| Population âgée de moins de 15 ans (%) | 2007 | 38,2 | 41,0 | 30,2 | 16,7 |
| Population âgée de 65 ans et plus (%) | 2007 | 4,0 | 3,5 | 5,6 | 16,4 |
| Taux de dépendance (%) | 2007 | 72,2 | 80,1 | 56,0 | 47,7 |
| Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes) | 2007 | 102,8 | 99,3 | 103,2 | 94,3 |
| Population féminine de 15 à 49 ans (%) | 2007 | 24,8 | 24,2 | 24,5 | 31,4 |
| Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans) | 2007 | 60,0 | 54,2 | 65,4 | 76,5 |
| Espérance de vie à la naissance - femmes (ans) | 2007 | 60,5 | 55,3 | 67,2 | 80,2 |
| Taux brut de natalité (pour 1000) | 2007 | 29,6 | 36,1 | 22,4 | 11,1 |
| Taux brut de mortalité (pour 1000) | 2007 | 9,3 | 13,2 | 8,3 | 10,4 |
| Taux de mortalité infantile (pour 1000) | 2007 | 56,6 | 85,3 | 57,3 | 7,4 |
| Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000) | 2007 | 89,6 | 130,2 | 80,8 | 8,9 |
| Indice synthétique de fécondité (par femme) | 2007 | 3,8 | 4,7 | 2,8 | 1,6 |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100000) | 2005 | 560 | 724 | 450 | 8 |
| Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%) | 2003-06 | 25,2 | 29,9 | 61,0 | 75,0 |
| Indicateurs de Santé et de Nutrition | | | | | |
| Nombre de médecins (pour 100000 habitants) | 2004 | 14,7 | 39,6 | 78,0 | 287,0 |
| Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants) | 2004 | 89,3 | 120,4 | 98,0 | 782,0 |
| Naissances assistées d'un personnel de santé qu | 2006 | 50,0 | 50,4 | 59,0 | 99,0 |
| Accès à l'eau salubre (% de la population) | 2006 | 80,0 | 62,3 | 80,0 | 100,0 |
| Accès aux services de santé (% de la population) | 2004 | 76,0 | 61,7 | 80,0 | 100,0 |
| Accès aux services sanitaires (% de la population) | 2004 | 18,0 | 45,8 | 50,0 | 100,0 |
| Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VI | 2005 | 2,3 | 4,7 | 1,3 | 0,3 |
| Incidence de la tuberculose (pour 100000) | 2005 | 205,0 | 300,7 | 275,0 | 18,0 |
| Enfants vaccinés contre la tuberculose (%) | 2006 | 99,0 | 83,7 | 85,0 | 93,0 |
| Enfants vaccinés contre la rougeole (%) | 2006 | 85,0 | 75,4 | 78,0 | 93,2 |
| Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%) | 2006 | 36,0 | 28,6 | 27,0 | 0,1 |
| Apport journalier en calories par habitant | 2004 | 2 723 | 2 436 | 2 675 | 3 285 |
| Dépenses publiques de santé par habitant (en % d | 2005 | 2,1 | 2,4 | 1,8 | 6,3 |
| Indicateurs d'Education | | | | | |
| Taux brut de scolarisation au (%) | | | | | |
| Primaire - Total | 2007 | 98,0 | 96,4 | 91,0 | 102,3 |
| Primaire - Filles | 2006 | 91,1 | 92,1 | 105,0 | 102,0 |
| Secondaire - Total | 2007 | 47,0 | 44,5 | 88,0 | 99,5 |
| Secondaire - Filles | 2006 | 42,0 | 41,8 | 45,8 | 100,8 |
| Personnel enseignant féminin au primaire (% du tot | 2006 | 43,7 | 47,5 | 51,0 | 82,0 |
| Analphabétisme des adultes - Total (%) | 2007 | 21,1 | 33,3 | 26,6 | 1,2 |
| Analphabétisme des adultes - Hommes (%) | 2007 | 14,5 | 25,6 | 19,0 | 0,8 |
| Analphabétisme des adultes - Femmes (%) | 2007 | 27,6 | 40,8 | 34,2 | 1,6 |
| Dépenses d'éducation en % du PIB | 2006 | 5,4 | 4,5 | 3,9 | 5,9 |
| Indicateurs d'Environnement | | | | | |
| Terres arables en % de la superficie totale | 2005-07 | 15,8 | 6,0 | 9,9 | 11,6 |
| Taux annuel de déforestation (%) | 2000-07 | 1,7 | 0,7 | 0,4 | -0,2 |
| Taux annuel de reboisement (%) | 2000-07 | 2,0 | 10,9 | ... | ... |
| Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques) | 2005-07 | 0,3 | 1,0 | 1,9 | 12,3 |



Source : Base des données du Département de la Statistique de la B.A.D;

dernière mise à jour: Juillet 2008

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS; UNICEF; WRI; PNUD; Rapports nationaux

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponible;

Sources : ADB Statistics Department Databases; World Bank: World Development Indicators; UNAIDS; UNSD; WHO; UNICEF, WRI, UNDP; Country Reports

Note : n.a. : Not Applicable ; ... : Data Not Available;

CARTE DU GHANA



Cette carte est fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part de la Banque et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.